

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique mercredi 4 juin 2014 à 19 h00
Openbare zitting van woensdag 4 juni 2014 te 19 uur

M. le Président - M. De Voorzitter:

La séance publique est ouverte.
De openbare zitting is open.

J'ai une information à vous communiquer concernant le point 39. Nous vous proposons de transférer le débat relatif à ce point prévu en séance publique vers la séance à huis clos de ce soir.

Tout le monde est d'accord ?

Le Conseil approuve la proposition.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.

55. Interpellation citoyenne relative au club de football R.W.D.M.
Interpellatie van de Burgers betreffende de voetbalclub R.W.D.M.

M. le Président :

J'invite les deux personnes qui ont été chargées de nous présenter cette interpellation citoyenne à bien vouloir nous rejoindre devant et à s'installer à la table prévue à cet effet.

Par ailleurs, je demande à l'assistance de garder le silence afin de permettre à tout le monde de bien suivre le débat et d'entendre clairement les remarques qui seront faites.

J'informe les personnes présentes qui éventuellement l'ignoraient, qu'il s'agit d'un point repris dans notre règlement communal.

De manière à ce que tout le monde sache bien comment cela va se passer, je vous indique que les personnes que vous avez désignées vont présenter, en votre nom, l'interpellation citoyenne que vous avez souhaité introduire ce soir. Cette présentation - que vous connaissez toutes et tous-, durera grosso-modo 5 minutes. Ensuite, les chefs de groupes qui le souhaitent auront la possibilité de donner chacun leur avis pendant environ deux minutes. Après cela, il y aura une réponse du Collège. Enfin, on reviendra vers les deux personnes que vous avez chargées de présenter votre interpellation pour commenter et émettre toutes les remarques qu'elles souhaitent concernant la réponse qui aura été donnée par le Collège.

Je vous remercie de respecter ce règlement.

Je donne la parole aux deux Messieurs qui vont parler en votre nom pour la présentation de votre interpellation.

M. Steven Van Vaerenbergh, représentant des interpellateurs :

Je me présente, je m'appelle donc Steven Van Vaerenbergh. J'habite boulevard Edmond Machtens à Molenbeek-Saint-Jean. Je vais intervenir pour la première partie du texte.

Nous, les *Brussels Boys de Molenbeek-Saint-Jean*, sommes ici ce jour pour deux raisons essentielles.

D'une part, prouver officiellement à tout le monde que nous n'abandonnerons jamais nos 4 lettres magiques -R.W.D.M.- que nous chérissons plus que tout.

D'autre part -et surtout !-, réclamer pour ce faire le plus de soutien possible de la part de tous les habitants de Molenbeek-Saint-Jean, afin de nous permettre de concrétiser nos cinq desiderata qui n'ont strictement rien d'irréalisables.

Quels sont ces desideratas ? Ils sont tout simples :

- Nous désirons un club de football arborant nos 4 lettres magiques dans sa dénomination : le R.W.D.M. et peu importe son matricule depuis que le numéro 47 lui a, hélas, été retiré.
- Nous désirons que les joueurs de notre club continuent d'évoluer et de s'entraîner sur les pelouses de notre *temple*, le Stade Edmond Machtens.
- Nous désirons que les joueurs et les supporters de notre club continuent d'arborer nos maillots et tenues de supporters aux couleurs mythiques Rouge-Noir-Blanc.
- Nous désirons que ce club -ambitieux - évolue sous notre logo original.
- Enfin, *last but not least*, nous désirons surtout que notre club ne soit plus dirigé, de près comme de loin, par Monsieur Johan Vermeersch que, de toutes les façons, plus aucun d'entre nous ne suivra encore.

Je vous remercie et je cède à présent la parole à mon collègue.

M. Thierry Gobbe, représentant des interpellateurs :

Mesdames et Messieurs, nous vous demandons expressément de bien vouloir enregistrer ces quelques demandes et de tout mettre en œuvre pour que ces cinq conditions soient bien actées. Il y va du bonheur de tous, sportivement comme commercialement.

Comment en effet imaginer ce magnifique temple du football molenbeekois qu'est le stade Edmond Machtens, vidé de sa substance vitale, déserté par tous ses supporters ?

Comment imaginer cette merveilleuse Ecole des Jeunes, laissée à l'abandon dans des divisions inférieures ? Comment les bistrots et les snacks locaux réussiraient-ils à survivre sans les recettes qu'ils engendrent les jours de matches grâce à nos fantastiques fans ?

Jamais aucun supporter molenbeekois n'a, au fil des générations et des décennies mêlant joies comme peines sportives, oublié la toute première fois où il a foulé les travées du stade Edmond Machtens. Ce jour-là, on pénètre dans un univers fantasmagorique qui représente bien plus qu'un simple stade de foot : le RWDM.

Il s'agit d'une école de vie où l'on encourage l'effort et l'abnégation du footballeur, où l'on rencontre des gens de tous les milieux, de toutes les classes sociales. Ces gens sont soudés par une même passion viscérale : celle de notre club de foot, le RWDM. J'ajoute que tout cela se passe dans une ambiance à la zwanze, typiquement bruxelloise.

Des tribunes conviviales où tous les supporters se côtoient depuis belle lurette, se connaissent, se reconnaissent, se lient d'amitié sincère et forment une seule et belle famille unie par le même fanatisme qui leur fait penser journellement à leur club : le RWDM !

Un club où les fidèles aînés racontent les exploits d'hier et transmettent leurs épiques souvenirs à de jeunes passionnés qui n'attendent qu'une chose : voir le Phénix enfin renaître de ses cendres !

Revoir ce véritable RWDM où une symbiose règne entre toutes les composantes du club : joueurs, dirigeants, sponsors, bénévoles et supporters.

Cet avenir, nous, on y croit fermement parce que ce club reste bien ancré dans le cœur de milliers de fans habitant notre commune - j'insiste bien là-dessus - ou résidant dans des quartiers vraiment très proches, voire limitrophes du stade Machtens.

Quand on pense qu'il suffirait de tellement peu pour voir cette pléiade de supporters, aujourd'hui très déçus par une gestion froide, anachronique et sans ambition, rallier à nouveau ce temple mythique du football belge qu'est le stade Machtens.

Soyez-en sûrs : le RWDM n'a jamais été oublié. Il est un club historique du football belge. Il a toujours été un digne représentant de notre commune et de la Région bruxelloise.

Sachez, Mesdames et Messieurs, que les grands clubs ne meurent jamais !

Molenbeekoïis un jour, Molenbeekoïis toujours !

(Applaudissements particulièrement nourris et longs, chant des supporters - Intensif en lang applaus, lofzang van de supporters)

M. le Président :

S'il vous plaît !... *(bis, ter, ... sans succès)*

M. le Président :

Voilà. Je vous remercie tous pour cette interpellation.

Comme je vous l'ai dit en début de séance, la parole est donnée à présent à tous les chefs de groupe.

Nous écoutons en premier, Monsieur Jamal Ikazban, chef de groupe PS.

M. Ikazban :

Je voudrais avant tout remercier les deux personnes qui se sont exprimées au nom des supporters. Je pense qu'ils ont résumé parfaitement et très clairement le sentiment des très nombreuses personnes qui gardent une grande sympathie pour le RWDM. Il est dès lors essentiel pour nous tous, mandataires communaux, de prendre conscience de la très grande importance que tient depuis fort longtemps le football dans la vie des Molenbeekoïis. Figurez-vous, Mesdames et Messieurs, que cette passion quasi-unanime s'étale aujourd'hui sur pas

moins de trois siècles ! Sachez que le très fameux Daring de Molenbeek fut fondé en 1895 et remporta son premier titre de champion de Belgique en 1912 ! C'est tout dire.

Comme Monsieur l'a rappelé, cette passion de jouer, de supporter le club, de se retrouver ensemble et de nouer de réelles amitiés avec d'autres sympathisants du club perdure aujourd'hui, toutes générations, classes sociales, origines culturelles confondues.

Bref, je répète que les deux personnes que nous avons entendues ont parfaitement résumé le sentiment des supporters. J'ajoute qu'il a une importance dans notre patrimoine culturel et dans le secteur socio-économique de la commune. En que mandataires communaux, élus par ces personnes, je crois que tous les membres de ce Conseil communal, quel que soit le parti politique auxquels ils appartiennent, seront d'accord avec ce point de vue.

Je voudrais encore remercier les personnes qui se sont exprimées parce qu'elles ont également insisté sur la très grande importance de l'Ecole des Jeunes. Il s'agit évidemment d'un outil extrêmement important dans notre commune. Il a toujours été important puisque cette Ecole de foot a figuré de tous temps parmi les trois meilleures de Belgique... C'est quelque chose dont on peut être fiers. Personnellement, ce que j'espère c'est que cette Ecole ne disparaisse pas. Il semble qu'il y ait actuellement des négociations entre la Commune et un -ou des- club(s). Je ne le sais pas... En tous les cas, il ne faut certainement pas oublier l'Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek.

Il ne faut pas oublier non plus que la gestion d'un club en Belgique est toujours quelque chose d'extrêmement compliqué et difficile. On le voit ici et là. Aujourd'hui, la D2 c'est le mouoir du football belge puisque les clubs concernés ont les mêmes frais que ceux de la D1 sans toutefois en avoir les mêmes rentrées... On en est même très loin et cela aboutit souvent à des catastrophes financières.

Il faudrait donc faire attention, quel que soit l'aboutissement des négociations qui sont en cours, à veiller à ce que cette Ecole de Formation des Jeunes ne soit pas otage de qui que ce soit. C'est mon point de vue car je crois qu'il s'agit de quelque chose d'extrêmement important. Notre Ecole des Jeunes a déjà son autonomie financière et administrative. Malheureusement, elle garde toujours un lien sportif avec son club de tutelle et il ne faudrait pas qu'elle subisse les conséquences de querelles, d'une mauvaise gestion. Je répète que nous ne voulons pas que nos enfants et nos adolescents soient les otages de situations sportives ou financières difficiles dont seraient victimes -ou coupables- les gestionnaires d'un club sportif.

J'appelle de tous mes vœux les membres du Collège de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean à continuer de négocier, de discuter. Puisque le dialogue est en cours, je souhaite que cela se fasse dans le respect pour voir aboutir le vœu des gens qui viennent d'intervenir maintenant : perpétuer l'importance qu'a depuis toujours le football à Molenbeek-Saint-Jean et surtout veiller à maintenir le bon fonctionnement de notre Ecole des Jeunes qui, je le répète une dernière fois, est une des meilleures de Belgique.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban.

La parole est à Monsieur Vossaert, chef de groupe FDF.

M. Vossaert :

Je connais bien l'Ecole des Jeunes puisque je l'ai moi-même côtoyée. J'y ai été à la fois joueur et entraîneur. Je pense donc que ce que l'on vient d'entendre vient vraiment du plus profond du cœur de ces supporters ici réunis. Il y en a ce soir une centaine mais je sais qu'il y en a beaucoup plus qui auraient bien voulu nous rejoindre aujourd'hui. Leur message est clair : ils veulent que le club du R.W.D.M. continue d'exister. Ce R.W.D.M. qui, comme ils l'ont bien souligné, est un club mythique à Molenbeek et à Bruxelles. C'est pourquoi il faut absolument que nous entendions tous cet appel.

Messieurs, vous avez parlé de *soutien*. Je pense que ce soutien doit venir aussi de la Commune et de ses représentants politiques.

Vous avez parlé de symbiose dans la gestion au niveau du futur club qui devrait s'installer au stade Machtens. Je dis bien *devrait s'installer* parce que, pour le moment, tout cela reste en effet très flou. On ne sait toujours pas qui va venir s'y établir.

Vous souhaitez bien sûr conserver le sigle R.W.D.M. mais qui va gérer le club ? Est-ce que l'on va prendre en considération l'Ecole des Jeunes ? Est-ce que les futurs gestionnaires vont tenir compte de ce vivier de talents et surtout, vont-ils prêter attention aux autres faillites qui se sont déjà produites ou vont-ils commettre les mêmes erreurs ?

Je dirai donc que, tant les dirigeants de l'Ecole de Formation que les supporters, les jeunes joueurs et leurs parents, souhaitent un vrai projet sportif, clair, reposant sur des bases financières saines.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Vossaert.

La parole est à Madame Tamditi, cheffe de groupe Ecolo.

Mme Tamditi :

Je souhaite à mon tour remercier les personnes qui nous ont présenté cette interpellation au nom des supporters du RWDM.

Mon intervention ira dans le même sens que celle de Monsieur Ikazban : je voudrais savoir si la Commune a déjà une solution -ou en tous cas un début de solution- pour que l'Ecole des Jeunes puisse au moins continuer à fonctionner, à exister dans de bonnes conditions.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Madame Tamditi.

La parole est à Monsieur Léonard, chef de groupe MR.

M. Léonard :

J'ai d'abord envie de m'adresser aux deux personnes qui ont présenté l'interpellation. C'est une interpellation brillante, très claire, qui a exprimé l'importance du RWDM aux yeux de ses supporters et leur attachement indéfectible à ce club.

Cela dit, on a beaucoup parlé jusqu'ici de l'Ecole des Jeunes... Mais qu'advient-il des 4 lettres magiques R.D.W.M ? Quid du maintien de la couleur des maillots, des sigles, des logos originaux auxquels les supporters tiennent tant ? Et ils ont raison d'y tenir car je vais vous avouer que je suis originaire de la province de Luxembourg et que, quand je suis arrivé très jeune à Bruxelles et plus précisément à Molenbeek-Saint-Jean, j'avais dû me renseigner pour connaître la signification de ces quatre lettres que je trouvais un peu bizarres... Enfin, j'étais petit à l'époque mais par après, j'ai toujours suivi le club.

Voilà ce que j'avais à vous dire, Messieurs.

Pour le reste, je pense que tout le monde comprend votre colère, votre frustration. La seule chose que l'on peut vous dire, c'est que votre problème constitue pour l'heure une priorité absolue pour la majorité. Je crois que tout sera mis en œuvre pour répondre à vos souhaits et je pense qu'il y a des garanties qui peuvent vous être données. Dès que cette majorité a été mise en place, elle a un peu serré les boulons. Elle a fait ce qui devait être fait et on a - hélas- très vite découvert qu'il y avait quelques cadavres dans les placards... .

J'espère que cela vous montre au moins qu'il y a de notre part une volonté de sérieux et nous accordons évidemment toute notre confiance au Collège pour résoudre vos préoccupations dont vous venez de parler.

M. le Président :

Merci, Monsieur Léonard.

La parole est à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais vous remercier d'être là ce soir, si nombreux. C'est un grand moment et je ne pensais pas qu'une interpellation citoyenne réunirait un jour autant de monde au château du Karreveld où se tient le Conseil communal.

Vous êtes tous là pour défendre les couleurs d'un club qui, en effet, est historique pour la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. Comme je viens de le dire, je ne m'attendais vraiment pas à ce qu'une interpellation citoyenne amène au-devant de la scène autant de supporters du RWDM dans une période qui est relativement dramatique pour le club.

Vous savez que, moi aussi, je suis Molenbeekoise de longue date. J'ai évidemment toujours connu le RWDM puisque j'ai habité comme vous boulevard Edmond Machtens et qu'il est tout à fait exact que le RWDM fait partie de la vie de Molenbeek.

C'est pourquoi, moi-même comme tous les Echevins et les Conseillers, demeurons extrêmement vigilants afin de maintenir la poursuite des activités du RWDM.

Nous sommes aussi tous ici, au Conseil communal, très touchés par les incertitudes qui pèsent sur l'avenir de ce club emblématique de notre commune. On vous l'a dit et redit,

le RWDM fait véritablement partie du patrimoine de la commune et il a marqué tant les esprits que les cœurs de nombreuses générations.

Les préoccupations, les vœux, que vous avez émis dans le cadre de votre interpellation de ce soir, sont évidemment des soucis et des souhaits que nous partageons entièrement avec vous.

Je peux vous assurer que nous mettons tout en œuvre - je dis bien tout en œuvre - pour que le RWDM se maintienne ici, à Molenbeek, au stade Edmond Machtens. Mais l'honnêteté m'oblige à vous dire aussi que nous ne détenons pas tous les leviers, notamment ceux du club. Nous ne sommes pas propriétaires du club RWDM. Les événements récents ainsi que les échos en provenance de diverses sources nous indiquent que nous devons demeurer extrêmement prudents, vigilants et offensifs pour assurer l'avenir du RWDM.

Je tiens à vous informer exactement de la situation actuelle, de manière tout à fait objective : aujourd'hui, Monsieur Vermeersch et ses partenaires ont quitté le stade Edmond Machtens. Les lieux sont vides. Vous le savez.

Depuis des années, Monsieur Vermeersch occupait le stade Edmond Machtens sans titre ni droits. Dès que nous sommes arrivés dans la majorité, ici à Molenbeek-Saint-Jean, une des premières propositions que j'ai faite en tant que Bourgmestre, était de prendre contact avec Monsieur Vermeersch pour établir une nouvelle convention d'occupation du stade Edmond Machtens par le RWDM.

Je peux vous assurer que nous avons eu des contacts multiples mais qui n'ont pas été suivis. Chaque fois que nous avons essayé d'établir des liens, il n'y a pas eu de retour de la part de la direction du RWDM par rapport à cette occupation du stade, par rapport à des obligations que nous voulions imposer à l'occupant.

Bref, rien. Aucun retour. J'ai vraiment eu le sentiment que la direction du club faisait « tourner les assiettes », voulait gagner du temps par rapport aux desideratas de la Commune et ne remplir aucune des obligations que celle-ci lui imposait. Elle restait aussi sans réaction par rapport à des infractions urbanistiques commises pendant le temps d'occupation du stade, soit depuis 2007, sans titre ni droits. Ce sont des obligations qui, en fait, ne sont pas imposées par la Commune. Elles viennent du plus haut sommet de pouvoir qui existe dans le domaine en Belgique. C'est le Ministère de l'Intérieur. Il y a aussi des infractions relatives aux obligations qui sont imposées par les subsides régionaux qui avaient été octroyés au club.

Nous avons introduit une demande pour pouvoir établir un état des lieux du stade Edmond Machtens occupé par le RWDM. Dès ce moment, la direction du RWDM a quitté les lieux et a emporté tout son matériel avec elle...

Voilà où nous en sommes. Comme vous, nous faisons ce constat : le RWDM n'occupe malheureusement plus officiellement le stade Edmond Machtens. Et il va de soi que je ne comprends pas l'attitude des dirigeants : quitter un stade sans en informer les responsables communaux, sans essayer d'établir le moindre contact préalable avec eux !....

Aujourd'hui, après avoir donc sollicité à maintes reprises Monsieur Vermeersch afin de clarifier la situation entre le Club et la Commune, après avoir essayé de signer avec lui un protocole d'accord intégrant l'ensemble des questions que nous souhaitions résoudre pour l'occupation du stade, nous ne voulons pas non plus nous retrouver devant une situation où ce stade Edmond Machtens serait vide d'occupation.

Se pose dès lors la question de la reprise du Club... Nous souhaitons évidemment qu'il soit repris par un partenaire qui soit loyal, qui ait les épaules suffisamment solides pour que les joueurs du RWDM continuent de s'entraîner et de jouer au stade Edmond Machtens. Mais on vous l'a déjà dit, ce soir nous n'avons pas encore de réponse à vous apporter au sujet de cette difficulté.

Dans l'attente d'un résultat satisfaisant pour tous, afin aussi de préserver les intérêts de la Commune, nous ne voulons pas prendre le risque d'un vide footballistique sur le stade Edmond Machtens parce que je pense que la pire des choses qui pourrait arriver à Molenbeek-Saint-Jean, c'est qu'il y ait un stade -un superbe stade- qui soit déserté, qui soit inoccupé pendant un temps plus ou moins long. Un stade fantôme est la pire des choses qui puisse arriver à Molenbeek comme à n'importe quelle autre commune.

Aujourd'hui, il y a un contact qui est en cours avec le White Star pour que ce club occupe le stade Edmond Machtens uniquement - je dis bien uniquement - les jours de matches.

Mais notre souhait, nous l'avons dit dès le départ, c'est que le RWDM continue à occuper le stade ! Nous sommes donc ouverts à toute solution qui permettra au RWDM de jouer la prochaine saison. Le seul problème, c'est que nous n'avons aucun contact, nous n'avons aucune réaction. Voilà pourquoi nous devons rester particulièrement vigilants.

Pour ce qui concerne à présent l'avenir de l'Ecole des Jeunes, il s'agit pour nous d'un dossier qui est également fondamental. Il est évident que notre volonté est d'assurer la pérennité de notre Ecole de foot. Elle reste liée au matricule du RWDM et la qualité de son vivier footballistique constitue évidemment un gage important pour maintenir ses activités au stade Edmond Machtens. Nous ferons donc en sorte de continuer à valoriser l'image de cette Ecole.

Pour le reste, je voudrais vous dire à tous que nous sommes tous là, disponibles, volontaires, pour assurer au RWDM sa survie. Nous ferons tout pour que ce club mythique, emblématique de notre commune, reprenne des forces, qu'il continue à jouer au stade Machtens et sous l'appellation R.W.D.M. Je peux vous assurer que toute la force des mandataires communaux, qu'ils soient conseillers ou membres du Collège, sera mise en évidence pour que le RWDM continue de vivre, continue d'évoluer à Molenbeek-Saint-Jean. Pour nous, c'est plus qu'une condition, c'est un impératif que nous imposerons à tous les repreneurs potentiels. Malheureusement, comme je vous l'ai dit très honnêtement, nous n'avons pas toutes les clés pour résoudre les énormes difficultés que traverse aujourd'hui le RWDM. Quoi qu'il en soit, nous voulons en tout cas que les 4 lettres mythiques continuent de figurer au fronton du stade Edmond Machtens !

Pour terminer, je répète que nous restons évidemment ouverts à tout dialogue avec vous, dirigeants, entraîneurs, joueurs, parents de joueurs, supporters du RWDM ainsi qu'avec tout investisseur qui serait crédible. Je peux vous assurer que nous appelons de tous nos vœux ce dialogue permanent.

M. le Président :

Merci, Madame la Bourgmestre.

La parole est à l'Echevin de Sports, Monsieur Ahmed El Khannouss.

(Huées dans la salle - Gejouwen in de zaal)

M. le Président :

S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs !

J'ai dit que la parole était à Monsieur l'Echevin El Khannouss. Et laissez-le s'exprimer !

M. l'Echevin El Khannouss :

Tout d'abord, je tiens moi-aussi à remercier les deux intervenants qui représentent les supporters. Cela change un peu de toutes ces attaques dont j'ai été victime sur les réseaux sociaux, des attaques racistes et critiquant la politique sportive que j'ai menée en tant qu'Echevin des Sports...

(Tumulte dans la salle - Tumult in de zaal)

M. le Président :

S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs ! Tout monde a le droit de s'exprimer !

M. l'Echevin El Khannouss :

Oui, certainement ! Et ce que je vais dire ne va certainement pas plaire à tout le monde mais au moins, je n'ai pas l'habitude d'utiliser la langue de bois et je ne commencerai certainement pas à le faire ce soir ! Je veux être bien clair.

Apparemment, malgré tout ce qui vient d'être dit, il y a des gens qui n'ont toujours pas bien compris ce qui se déroulait au stade Edmond Machtens depuis quelque temps. Mettez-vous à ma place : je deviens Echevin des Sports en 2012. Je m'aperçois que j'hérite d'une situation catastrophique sur le plan de la gestion de la politique sportive communale.

J'hérite d'un dossier où je découvre que le Président de Club, je vous l'assure, n'est pas le seul fossoyeur du RWDM !...

(Contestations dans les rangs de l'opposition - Onenigheden in de rijen van de oppositie)

M. l'Echevin El Khannouss :

...Si on en est arrivé là, c'est parce qu'on l'a laissé faire !

(Contestations dans les rangs de l'opposition - Onenigheden in de rijen van de oppositie)

M. le Président :

S'il vous plaît, laissez parler Monsieur El Khannouss !

M. l'Echevin El Khannouss :

Je recommence : je voulais simplement vous dire, Mesdames et Messieurs, que j'ai hérité d'une situation catastrophique. Madame la Bourgmestre vous l'a rappelé : vous avez le plus haut responsable du RWDM qui se comporte dans le stade Machtens comme chez lui, qui ne possède ni aucun titre ni aucun droit pour se comporter de la sorte et qui, en plus,

bafoue les bases légales de l'occupation du stade, ne payant pas ses factures d'eau, d'électricité, etc.

Je le répète, j'hérite - nous héritons tous - d'une situation pécuniaire catastrophique et nous devons donc, avant tout, en tant que responsables et gestionnaires consciencieux des finances de la Commune, régulariser avant tout cette situation. Je rappelle quand même que c'est l'argent de tous les Molenbeekois -et donc le vôtre aussi- qui est en jeu. Il faut bien savoir que, même ceux qui ne s'intéressent pas du tout au foot ou à un autre sport, apportent leur quote-part aux finances communales.

Je veux aussi vous rappeler, Mesdames et Messieurs, qu'entre 2006 et 2012, des moyens extrêmement importants ont été octroyés au club : 3.250.000 euros -je dis bien trois millions deux cent cinquante mille euros- par la Région bruxelloise. L'utilisation, la destination de deux millions de ce subside fabuleux n'ont toujours pas été justifiées aujourd'hui ! On ne sait pas ! Personne ne sait à quoi cette somme de deux millions d'euros a été attribuée ! Et on ne veut pas nous le dire !

Et les conséquences de tout cela, Mesdames et Messieurs, savez-vous ce qu'elles entraînent ? C'est que le stade Edmond Machtens ne répond plus aux règles de conformité pour pouvoir y faire évoluer une équipe de deuxième Division ! Chaque fois que les Inspecteurs du Ministère de l'Intérieur viennent le visiter, ils listent un nombre très important de travaux qui n'ont pas été effectués et qui, normalement, auraient dû être réalisés par Monsieur Vermeersch ! Voilà la situation !

Je vous rappelle aussi qu'il y a eu à un moment donné des repreneurs potentiels qui se sont montrés intéressés. Mais la Bourgmestre vous l'a bien dit : nous, en tant qu'autorités communales, nous ne pouvons pas nous ingérer dans la gestion du RWDM. Nous n'avons rien à dire. Aux yeux du droit et de la loi belges, c'est ce que l'on appelle *une structure de droit privé*. Nous, la seule chose que nous demandons est que l'occupant, quel qu'il soit, respecte les règles d'occupation du stade et les obligations qui y sont liées. C'est comme un appartement ou une maison que vous louez. C'est exactement la même chose. Ce sont grosso-modo les mêmes conditions et obligations que vous signez au bas d'un bail. Ces conditions, malheureusement, n'ont pas été respectées, loin s'en faut.

Donc, si on en est arrivé là aujourd'hui, c'est qu'on a laissé faire pendant plus d'une décennie ! J'hérite donc de cette situation et nous demandons de régulariser celle-ci. La Bourgmestre a rappelé qu'à maintes reprises, nous avons demandé à Monsieur Johan Vermeersch de régulariser sa situation, de venir vers nous. Nous avons eu toute une série de réunions pour nous permettre de voir ensemble comment la Commune pourrait apporter au moins son soutien pour aider à la viabilité de ce club. Mais on ne peut pas nous accuser - nous, voulant dire la Commune- d'être les fossoyeurs du club. Au contraire, nous mettons tout en œuvre pour que le club du RWDM et pour que le football survive, ou plutôt vive, à Molenbeek-Saint-Jean.

Je ne peux pas mieux vous dire. Je suis Molenbeekois de naissance, comme vous-même Messieurs ! Je tiens donc plus que n'importe qui à ce que le RWDM puisse vivre. Mais le responsable du RWDM a bafoué le minimum de légalité qui est pourtant demandé partout, à tous les dirigeants de clubs, même les plus modestes, louant ou occupant des infrastructures appartenant à une Commune ! Et vous le savez, cela n'a pas été le cas de Monsieur Vermeersch !

Donc, je vais clairement vous résumer ce que je compte faire :

1. Régulariser la situation financière.
2. Sauver l'Ecole des Jeunes.

M. l'Echevin El Khannouss :

Vous me laissez terminer, Monsieur, s'il vous plaît !...

M. le Président :

S'il vous plaît !

M. l'Echevin El Khannouss :

Ecoutez-moi !

Lorsque j'hérite de la Présidence de l'Ecole des Jeunes, la première chose que je fais est de faire établir un audit financier. Les trois dernières années démontrent qu'il y a aussi des choses vraiment très graves qui se sont déroulées et donc, Messieurs, je mets tout en œuvre avec le Collège pour assainir la situation et pour que cette Ecole des Jeunes puisse vivre ! Et il n'y aura pas de passe-droit octroyé ni à Monsieur Vermeersch, ni à qui que ce soit.

Nous, nos priorités sont les suivantes :

1. Qu'il puisse y avoir une occupation du stade Machtens par le RWDM.

Nous mettons tout en œuvre pour sauver le club et pour l'aider, mais dans les limites raisonnables -je dis bien *dans les limites raisonnables*- de nos possibilités. Donc, si vous pensez que la Commune pourra sauver le club tout de suite, d'un coup de baguette magique, ce ne sera malheureusement pas possible, Monsieur !

Nous, ce que nous souhaitons, c'est que Monsieur Vermeersch puisse éventuellement passer la main à un repreneur crédible.

2. La venue du White Star.

Je rappelle que le propriétaire du White Star était celui qui devait racheter le RWDM et nous n'avons aucun lien avec « Monsieur John *Bicot* » ou avec qui que ce soit !

(Vives contestations, huées dans la salle - Felle onenigheden, gejouw in de zaal)

M. le Président :

S'il vous plaît ! (bis, ter,...)

M. l'Echevin El Khannouss :

Simplement...

M. le Président :

On se calme...

M. l'Echevin El Khannouss :

La Commune n'a aucun droit sur le club. La Bourgmestre l'a rappelé. Nous souhaitons ardemment que le RWDM puisse continuer à jouer mais nous sommes évidemment limités. Nous n'avons ni la capacité et -je vous le dis honnêtement-, ni l'envie d'investir dans ce club. Ce n'est pas le rôle d'un pouvoir public. Même si cela vous déplaît...

Il faut trouver...

(Huées dans la salle - Gejouw in de zaal)

M. l'Echevin El Khannouss :

...Il faut trouver, disais-je, un investisseur crédible qui puisse reprendre ce club et il est bien évident que nous allons tout mettre en œuvre pour que l'occupation puisse se faire correctement. Mais à aucun moment, vous ne nous entendrez pas vous raconter des carabistouilles pour vous faire plaisir. Vous voulez un RWDM qui reste dans les infrastructures du Machtens ? D'accord. Tout le monde ici partage évidemment votre souhait mais, comme il s'agit d'argent public, nous ne pouvons accepter de réaliser cela à n'importe quel prix. Nous voulons être de bons gestionnaires avant tout. C'est de l'argent qui appartient à tous les Molenbeekoïses, quels qu'ils soient, même ceux que le sport n'intéresse pas du tout.

Je répète que nous mettons tout en œuvre pour que l'Ecole des Jeunes puisse fonctionner, pour qu'elle soit sauvée et nous avons pris toutes les dispositions pour cela.

Donc, rassurez-vous. Tout ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que le Collège, avec l'ensemble de ses membres, met tout en œuvre pour essayer de maintenir une activité sportive de très haut niveau au stade Machtens. Pour ce faire, nous assumerons nos responsabilités jusqu'au bout !

Je vous remercie.

(Huées dans la salle, cris : « démission ! » - Gejouw in de zaal, Geschreeuw : ontslag !)

M. le Président :

S'il vous plaît ! Je vous en prie...

Les personnes qui ont introduit l'interpellation citoyenne ont à présent le droit de répondre en votre nom à tous.

C'est à eux que je donne la parole.

M. Steve Van Vaerenbergh, représentant des interpellateurs :

Puisqu'il m'est permis de répondre pendant deux secondes, je vais dire à Monsieur El Khannouss qu'il confond énormément le combat politique -ce que nous, nous ne voulons pas faire- et le cœur.

C'est dommage. Il faudrait peut-être lui en faire greffer un. Mais nous, c'est notre cœur qui parle et pas nos idées politiques.

(Applaudissements- Applaus)

M. le Président :

S'il vous plaît ! (bis, ter,...)

M. Steve Van Vaerenbergh, représentant des interpellateurs :

On n'est pas là pour parler politique et pour se rejeter la balle entre partis. C'est tellement facile. Tout le monde le dit !

M. l'Echevin El Khannouss :

Ce n'est pas ce que j'ai dit, Monsieur !

M. Steve Van Vaerenbergh, représentant des interpellateurs :

Ah ! Désolé, je crois qu'on m'a dit que personne ne pouvait me couper...

(Applaudissements- Applaus)

M. le Président :

Continuez, Monsieur.

M. Steve Van Vaerenbergh, représentant des interpellateurs :

Je veux donc dire que nous ne représentons aucun parti. Sachez le bien. Nous on ne parle juste qu'avec notre cœur.

Je crois que vous avez fait un amalgame entre Brussels, RWDM et Monsieur Vermeersch. Cela n'a rien à voir. Monsieur Vermeersch a pris le logo et le nom du club que nous supportons, simplement pour une période de dix mois. Pourquoi a-t-il agi ainsi ? Uniquement pour couper l'herbe sous le pied de quelqu'un d'autre et pour essayer de ramener des gens dans « son » stade... C'est tout ! Il ne montre aucun attachement au RWDM et de notre côté, nous n'en avons aucun pour le Brussels de Monsieur Vermeersch. Donc, arrêtez de dire qu'il faut sauver le club, qu'il faut essayer de trouver des investisseurs. Il n'y en a pas et il n'y en aura pas. Pour le 30 juin prochain, c'est-à-dire dans un peu plus trois semaines, il doit trouver pas moins de 700.000 euros et après cela, il y a encore un compte courant de 3 millions d'euros qui traînera !...

Donc, si vous connaissez un repreneur complètement fou qui acceptera d'injecter 3.700.000 euros à perte, sans avoir encore le moindre joueur pour former une équipe capable de jouer à l'échelon national... Je vous tirerai mon chapeau.

Mais vous comprenez bien que vous ne trouverez personne qui acceptera cela. Un investisseur pourrait éventuellement imaginer de créer une nouvelle équipe en D3, mais même cela, personne ne le fera.

Donc, nous, ce que nous voulons, c'est un club qui évolue au stade Machtens. Bien sûr, pas le « Brussels de Monsieur Vermeersch » mais un club qui puisse continuer d'être dénommé R.W.D.M. ce qui, comme je l'ai dit et redit, représente pour nous tous nos quatre lettres magiques et que ce club puisse continuer d'évoluer en Rouge-Noir-Blanc, ses couleurs historiques.

Maintenant, nous, que ce soit le club de Monsieur « Bicot » comme vous dites, que ce soit Zaventem, Diegem, Woluwe, Grimbergen... On s'en fout. Nous, on veut un RWDM

qui puisse pérenniser l'École des Jeunes et qui puisse être avec nous, les supporters, pour faire revivre le nom -les fameuses quatre lettres magiques-, le logo, les couleurs... C'est tout !

Comme je vous l'avais dit en commençant, nous ne vous demandons pas grand-chose. On ne vous demande pas de transformer cela en un combat politique ou de nous dire tout ce que vous reprochez à Monsieur Vermeersch. Ne vous inquiétez pas : ici, il n'y en a pas un qui est pour lui... Donc, nous parler de lui, de ce qu'il a fait, ne sert à rien. Nous le savons tous.

Voilà. Je suppose que vous avez compris.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

S'il vous plaît ! (bis, ter,...)

Voilà. Je vous remercie.

Je vais suspendre le Conseil communal pendant 5 minutes pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de quitter la salle. Nous reprendrons la séance publique par après.

(La séance est suspendue 5 minutes - De zitting wordt 5 minuten geschorst)

**1. Demande, auprès du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'admission aux subventions pour l'école fondamentale francophone de la rue de Courtrai n° 50.
Aanvraag te doen bij het Ministerie van de Fédération Wallonie-Bruxelles teneinde de opname van de toeslagen bestemd voor de gemeentelijke franstalige basisschool van de Kortrijkstraat Nr 50 mogelijk te maken.**

M. le Président :

La parole est à Madame la Bourgmestre

Mme la Bourgmestre :

(Inaudible)... Ce qui est le cas pour la plupart de nos écoles de permettre de la scinder et de permettre d'avoir deux directions d'écoles ainsi que des subventions complémentaires de la part de la Communauté Française, notamment via du personnel administratif.

Nous pensons que scinder l'école pour en faire deux écoles est un projet qui est positif et qui répondra aux attentes tant de l'équipe de la Cellule Pédagogique que des parents et évidemment des enfants.

La proposition qui vous est faite aujourd'hui est en fait une formalité administrative. La Commune aura encore la possibilité de mettre ou non en œuvre ce matricule, mais il est prévu que les travaux d'agrandissement soient terminés pour la rentrée scolaire 2017. Dès ce moment, l'école atteindra le nombre de 700 enfants.

M. le Président :

Merci, Madame la Bourgmestre.

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Vous avez bien expliqué les subventions sur le fonctionnement, mais en ce qui concerne les travaux, sont-ils réalisés sur fonds propres de la Commune ou y aura-t-il aussi des subsides par rapport à cela ?

M. le Président :

La parole est à Madame la Bourgmestre :

Je n'ai pas la réponse ici... Je ne peux vous dire ce soir s'il y a subside ou pas. Il y a de toute manière un agrandissement qui est prévu et je pense qu'il y a évidemment des subsides de la part de la Communauté Française à concurrence de 60% par rapport aux travaux.

M. le Président :

Merci, Madame la Bourgmestre :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération

38 votants : 38 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen

2. Règlement particulier relatif à la médiation et à la prestation citoyenne en matière de sanctions administratives communales - Adoption.

Bijzonder reglement inzake de bemiddeling en de gemeenschapdienst betreffende de gemeentelijke administratieve sancties - Goedkeuring.

M. le Président :

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit donc d'un règlement relatif à la médiation et à la prestation citoyenne en matière de sanctions administratives. En fait, je souhaite interroger le Collège au sujet du caractère obligatoire de la médiation pour les mineurs. D'un côté, il est stipulé dans les considérants que les alternatives à l'amende administrative sont obligatoires pour le contrevenant mineur. D'un autre côté, on stipule que *l'exercice de la médiation s'inspire de différents principes que sont le libre consentement*.

Je trouve qu'il y a une sorte de contradiction entre d'un côté, une obligation qui est faite aux mineurs d'accepter la médiation et de l'autre côté, un principe fondamental qui est quand même celui du libre consentement qui, normalement, garantit davantage le bien fondé et le succès d'une médiation quand elle est consentante que quand elle est imposée.

Un peu plus loin, il est également mentionné que la présence d'un avocat est indispensable dans le cadre d'une affaire impliquant un mineur. Concrètement, comment

cela va-t-il se passer pour les mineurs ou leurs parents qui, par exemple, n'auraient pas les moyens de payer un avocat ? Est-ce qu'un avocat va être désigné d'office comme c'est souvent le cas dans les tribunaux aujourd'hui quand un mineur est appréhendé et retenu dans un commissariat de police ? On n'en dit pas plus du règlement et je souhaiterais avoir des éclaircissements là-dessus, surtout par rapport au caractère obligatoire ou non de cette médiation.

Merci.

M. le Président :

Merci, Madame Tahar.

La parole est à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

J'ai une petite question pour vous permettre de nous préciser un peu l'esprit du règlement.

Si je comprends bien, c'est assez clair pour le mineur. On doit d'abord lui proposer la médiation et si cette médiation ne fonctionne éventuellement pas, le mineur doit accepter d'accomplir une prestation citoyenne.

Par contre, les choses ne sont pas claires pour le majeur. Y a-t-il une priorité qui est donnée à la médiation par rapport à la prestation citoyenne ou pas ?

Intuitivement, je considérerais qu'il serait logique s'il y a une victime identifiée de d'abord proposer une médiation, mais cela n'est pas très explicite dans le règlement.

M. le Président :

Merci, Monsieur Léonard.

La parole est à Madame la Bourgmestre :

Mme la Bourgmestre :

Ces règlements ont tout de même fait l'objet de Sections Réunies et ont été présentés tant par la Fonctionnaire-sanctionnatrice que par le Commissaire de Molenbeek-Saint-Jean et des explications ont été apportées à propos de leur mise en œuvre.

En ce qui concerne le point 2, il convient de préciser qu'il y a une modification qui a été faite, à savoir que l'on parle de « *médiation* » et non pas de « *médiation locale* ». On a en effet enlevé le mot « *locale* » pour qu'il n'y ait pas de confusion entre la médiation et la médiation locale. Cela peut sembler être un détail mais en fait, nous avons déjà un service de médiation locale qui a d'autres missions. Voilà pourquoi nous avons bien voulu marquer la différence.

Le document qui vous est communiqué ce soir reprend donc un règlement qui est général. Il a été élaboré avec l'ensemble des communes de la zone de police et il fixe des règles de base standard afin d'atteindre au mieux l'objectif d'uniformité du Règlement Général de Police et son application sur le territoire de la zone.

J'insiste donc sur le fait que ce règlement est un règlement de principe qui laisse, comme on l'a dit en Sections Réunies, une opportunité d'exécution en aval du règlement au niveau communal.

A Molenbeek-Saint-Jean, des réunions d'informations et d'échanges se sont tenues, notamment avec le Secteur Jeunesse. Ce secteur a émis toute une série de recommandations et la plupart d'entre elles sont suivies par le Collège et par la Fonctionnaire sanctionnatrice. Il y a donc une véritable concertation qui se fait pour la mise en œuvre de ce règlement. L'échevine de la Jeunesse en a d'ailleurs parlé.

Le point le plus important à retenir au sujet des recommandations qui avaient été émises par le Secteur Jeunesse, est que nous insistons sur les prestations citoyennes. Le règlement prévoit la possibilité pour le médiateur de prendre en charge le suivi de ces prestations citoyennes, à la demande du fonctionnaire-sanctionnateur.

Je pense que, comme nous l'avons proposé en Sections Réunies et au Conseil communal, il faudra procéder à l'évaluation de la mise en œuvre de ces règlements. Cette évaluation pourra se faire au cours d'une réunion du Conseil communal et elle pourra également être faite au sein de la Zone de police. Cela dit, laissons un peu le temps faire son œuvre pour réaliser cette évaluation et en tirer des résultats qui soient objectifs.

M. le Président :

Merci, Madame la Bourgmestre.

La parole est à Monsieur l'Echevin Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

En l'absence de Madame Turine, je me chargerai d'apporter un complément d'information.

Madame la Bourgmestre a déjà évoqué les choses de manière assez exhaustive. Il faut toutefois savoir qu'en ce qui concerne les prestations citoyennes et la médiation locale, nous avons ici un document qui est vraiment très général. Le but est maintenant de construire des pratiques avec le Secteur Jeunesse et le Fonctionnaire-sanctionnateur, ainsi qu'avec le médiateur qui couvre plusieurs communes.

Il s'agit d'un dispositif qui est en cours d'élaboration. A ce stade-ci, ce que nous vous demandons c'est d'en accepter les grandes lignes. Le reste se fera dans la concertation et, comme le disait Madame la Bourgmestre, des évaluations continueront de se faire de manière régulière.

Je vous remercie.

M. le Président :

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vous remercie pour vos interventions. Je ne dirai pas merci pour vos réponses, car ces interventions ne répondent en fait pas à mes questions. J'entends bien que des évaluations doivent se faire, qu'il s'agit d'accepter les grandes lignes, les principes de ce nouveau règlement, mais j'ai posé des questions très claires.

1. Il y a une contradiction puisque d'un côté, il y a une exigence qui est posée aux mineurs, à savoir accepter une médiation.
2. De l'autre côté, il y a un principe fondamental qui est celui du consentement libre. Vous nous demandez donc d'approuver des principes tout à fait généraux, mais concrètement sur le terrain, dès demain, si un mineur commet une incivilité, que se passera-t-il ? Devra-t-il se faire assister d'un avocat ? Et si lui ou ses parents n'ont pas les moyens de payer les honoraires de celui-ci, va-t-on lui désigner un avocat d'office ?

Vous voyez que mes questions sont très techniques, très pratiques. Apparemment, on ne sait pas m'y répondre et on me dit d'attendre l'évaluation... Je trouve cela un peu regrettable.

M. le Président :

La parole est à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

...Mais un mineur est toujours accompagné d'un avocat. Il s'agit soit d'un avocat qui est choisi par la famille, soit d'un avocat commis d'office.

Mme Tahar :

Mais il y a quand même une contradiction...

Mme la Bourgmestre :

Non, je ne partage pas vraiment votre avis, Madame Tahar...

M. le Président :

La parole est à Monsieur Ikazban, mais vous ne vous étiez pas inscrit... .

M. Ikazban :

Oui, mais je vais quand même prendre la parole pour donner notre avis et vous expliquer pourquoi nous allons nous abstenir.

M. le Président :

Eh bien, dès lors, allez-y.

M. Ikazban :

Les questions qui vous ont été posées étaient très claires. Vos réponses, par contre, c'était tout le contraire ! En fait, on navigue les yeux bandés. Vous nous demandez de signer des chèques en blanc alors qu'ici, au sein de la majorité de ce Conseil communal, vous avez décidé la dernière fois de reporter le dispositif « Fac - 14 ans »... Vous avez en fait décidé de reporter la décision après les élections alors qu'on aurait pu d'ores et déjà « décider de décider »...

Ici, tout cela, tout ce que vous nous demandez d'approuver aux points 2, 3 et 4, découle finalement d'une politique que l'on essaie de mener ici. Or, quand je vois ce qui se passe sur le terrain, on a plus que des inquiétudes sur le point-là. Et pas seulement sur celui-là. On va s'abstenir sur tous les points relatifs à ce règlement et pas seulement pour des questions de principe, mais parce que vous ne répondez pas à nos questions pourtant fort simples. Dès lors, ou c'est nous qui vous comprenons mal ou alors c'est vous-même qui ne comprenez pas du tout le dispositif que l'on est en train de mettre en place ou que l'on voudrait en tout cas mettre en place... On va voir que c'est encore pire au point suivant. En tout cas, je répète que mon groupe s'abstiendra. |

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban.

Monsieur Majoros souhaite encore apporter une précision.

M. l'Echevin Majoros :

Mais oui... Vous êtes en train de nous demander ce que sera le résultat des dispositifs plus fins qui seront mis en œuvre avec le service Jeunesse. Or, ce n'est pas le principe de la concertation que de décider ce qui en ressortira en amont. Cela devra être fait une fois que le processus sera lancé. Or, pour lancer ce processus, on a besoin d'un mandat du Conseil communal et ce mandat c'est le règlement particulier relatif à la médiation et à la prestation citoyenne que l'on vous soumet aujourd'hui.

M. le Président :

Merci.

Pouvons-nous passer aux votes ?

Le Conseil approuve le projet de délibération

38 votants : 24 votes positifs, 14 abstentions

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 24 positieve stemmen, 14 onthoudingen

3. Sanctions administratives communales - Mesures alternatives - Médiation et prestation citoyenne - Convention de collaboration entre les administrations communales de Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Jette, Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvénile du gouvernement fédéral - Approbation.

Gemeentelijke administratieve sancties - Alternatieve maatregelen - Bemiddeling en gemeenschapsdienst - Samenwerkingsovereenkomst tussen de gemeenten Sint-Agatha-Berchem, Ganshoren, Jette, Koekelberg en Sint-Jans-Molenbeek in het kader van veiligheidsbeleid van de federale regering en haar aanpak van de jeugdcriminaliteit.

M. le Président :

Pouvons-nous passer au vote ou quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je l'ai dit, nous nous abstenons pour les mêmes raisons qu'aux deux points précédents.

M. le Président :

D'accord. Nous passons au vote.

Le Conseil approuve le projet de délibération

38 votants : 25 votes positifs, 13 abstentions

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 25 positieve stemmen, 13 onthoudingen

4. Sanctions administratives communales - Règlement Général de Police de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean du 3 avril 2014 - Conclusion d'un protocole d'accord avec le Parquet de Bruxelles en matière d'infractions mixtes - Ratification. Gemeentelijke administratieve sancties - Algemeen Politierglement van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek van 3 april 2014 - sluiten van een protocolakkoord met het Parket van Brussel inzake gemengde overtredingen - Bekrachtiging.

M. le Président :

Même vote ?

Le Conseil approuve le projet de délibération

38 votants : 25 votes positifs, 13 abstentions

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 25 positieve stemmen, 13 onthoudingen

5. Théâtre au Château du Karreveld - Été 2014 - *Bruxellons* - Octroi de subsides. Theater in het Karreveldkasteel - Zomer 2014 - *Bruxellons* - Toekenning van subsidies.

M. le Président :

Il s'agit d'un subside de 6.000 euros.

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, il va de soi que nous n'avons pas de problèmes de principe à l'égard de cette subvention octroyée à la société « Bulles Production » qui organise ce festival d'été. Cela se fait depuis tellement d'années...

Néanmoins, j'ai posé une question écrite il y a plus d'un an et je n'y ai toujours pas reçu de réponse... Je pense donc que l'on n'a pas respecté le règlement à la suite de cette demande écrite. Je rappelle que j'aurais dû recevoir la réponse dans les 40 jours et cela n'a pas été le cas, loin s'en faut.

Bref, on peut organiser les plus beaux festivals que l'on veut -et celui-ci en est incontestablement un de très grande qualité- mais sur les affiches, jamais n'apparaît le nom de Molenbeek-Saint-Jean, le nom de notre commune. On indique bien « Château du Karreveld ». Il y a quelques années on précisait « à 5 minutes de la Basilique »... Qui est sur le territoire de Koekelberg ! Je trouve que nous ne devons pas avoir honte d'être

Molenbeekois et qu'il faudrait donc insister auprès des organisateurs pour que le nom de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean soit bien repris sur les affiches, les folders, les programmes que l'on distribue au public.

Je pense que la Bourgmestre devrait d'ailleurs partager avec nous cette préoccupation...

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban.

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci, Monsieur le Président.

Ma question portera sur l'un des *Considérant* qui stipule que des réductions substantielles pourraient être accordées aux Molenbeekois et aux membres du personnel. Vu qu'un subside de 6.000 euros sera octroyé à cette ASBL, peut-on recevoir plus de précisions à ce sujet ? Je vois ici que le prix d'entrée s'élève quand même à 7 euros par enfant. Peut-être que, pour certaines familles, cela pourrait paraître excessif.

Autre petite remarque : au niveau des dates, le premier *Considérant* indique la période du 11 juillet au 8 septembre et non pas au 7 septembre... Voilà. Je voulais vous signaler cette petite erreur.

M. le Président :

Merci, Madame Tahar.

La parole est à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Mais je rappelle que ce festival s'adresse comme chaque fois à tous les publics. Cette année, il y a un partenariat qui se fait également avec le service de la Culture flamande. En effet, je crois qu'il est important aussi que dans un tel festival, on puisse s'adresser au public francophone habituel mais également, depuis l'année passée, permettre à d'autres troupes de montrer leurs talents. Ce fut le cas en 2013 avec le théâtre « Jeune Public » qui se développe et pour cette année, il y aura une troupe de théâtre amateur qui se produira au mois de septembre ainsi qu'une collaboration qui se fera à l'attention d'un public néerlandophone.

Je crois que c'est une bonne chose que de pouvoir s'adresser à tous les publics qui peuvent être concernés par les spectacles théâtraux ou par les animations diverses en été.

Il y a un tarif qui est prévu pour les Molenbeekois. Il y a évidemment l'Article 27 qui permet à un public bénéficiaire de venir également au théâtre du Château. Outre le tarif d'ores et déjà prévu pour les Molenbeekois, j'entends vos remarques pour le montant du prix d'entrée qui est demandé aux enfants. Il y a évidemment toujours la possibilité de demander aux responsables d'organiser des après-midis au cours desquelles des spectacles ou des animations spécialement destinées aux plus petits soient données. Ces après-midis devraient être destinés en priorité aux enfants qui fréquentent, par exemple, nos plaines de vacances pendant l'été, etc.

D'après les contacts que j'ai eus ou que nous avons eus avec les organisateurs depuis des années, on a constaté que ceux-ci sont quand même très réceptifs aux possibilités de mettre sur pied de telles collaborations, des collaborations qui ne soient pas nécessairement bien déterminées au départ mais qui se font chaque année en fonction des possibilités d'accueil de plus ou moins de monde pendant cette période.

M. le Président :

Merci, Madame la Bourgmestre.

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Encore une petite précision : vous dites *qu'il est possible d'envisager avec cette ASBL, des prix préférentiels, des réductions.*

Mais est-il possible aussi de conditionner cet octroi d'un subside de 6.000 euros à des tarifs préférentiels et de ne pas laisser comme cela la possibilité aux organisateurs d'utiliser cet argent à leur guise ? N'est-il pas possible de leur dire : « *nous vous accordons 6.000 euros. Ce sont des deniers publics et nous voudrions recevoir de votre part des garanties que cet argent servira notamment à accorder des réductions aux familles molenbeekoises qui se trouvent le plus en difficulté ? C'est faisable ou pas ?*

M. le Président :

Merci, Madame Tahar.

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci. Je constate que Madame la Bourgmestre a répondu à beaucoup de questions que nous n'avons pas posées, notamment à celle que j'ai moi-même relevée, à savoir la mention du nom de Molenbeek-Saint-Jean sur les affiches.

Tant que j'en suis à parler de cela, j'ai même le souvenir d'un spot-radio où l'on évoquait le festival « bruxellois » du théâtre d'été au Karreveld. A aucun moment on ne citait Molenbeek... Voilà pourquoi je me permets de ré-insister sur ce point-là. C'est en réalité la seule question que j'avais posée tout à l'heure.

M. le Président :

La parole est à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Oui, excusez-moi. Vous avez eu raison de faire la remarque. Je peux vous dire que cette année, le logo de la Commune apparaît dans les publications et comme *Bruxellons* fait partie de la programmation de *Métropole Culture*, je suis certaine que la Commune sera également mise en évidence à cette occasion.

Mais vous avez eu parfaitement raison de le rappeler. Il faut nécessairement insister auprès des organisateurs pour qu'ils mettent le nom de notre commune en évidence, notre commune qui les accueille depuis tant d'années. Il s'agit d'un gagnant-gagnant. C'est un

point positif que des spectateurs non-molenbeekoïsi viennent jusqu'au château du Karreveld et découvrent ce lieu, bien que beaucoup le fréquentent depuis des années et savent bien que le château se situe à Molenbeek-Saint-Jean. Néanmoins, il s'agit d'un plus pour la commune mais il s'agit d'un plus aussi pour les organisateurs que de mettre le nom de Molenbeek-Saint-Jean plus en évidence sur les affiches. Cela montre que le théâtre trouve sa place dans toutes les communes de notre Région.

M. le Président :

Merci, Madame la Bourgmestre.

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'entends bien que vous dites et que vous certifiez que le nom de la commune sera bien repris dans toutes les publicités relatives à ce festival. On va donc vous faire confiance mais nous vous donnons rendez-vous en septembre pour l'évaluation.

Mme la Bourgmestre :

Mais vous savez qu'on travaille depuis de nombreuses années avec ces organisateurs et à ce jour, je n'ai jamais reçu de plainte disant qu'ils se seraient montrés restrictifs par rapport à des publics demandeurs. Nous serons donc encore attentifs à tout cela cette année mais jusqu'à présent, toute personne, toute organisation qui souhaitent bénéficier de tarifs préférentiels ont toujours obtenu des conditions avantageuses, à condition bien sûr d'avoir introduit une demande préalable et justifiée.

M. le Président :

Pouvons-nous approuver le subside de 6.000 euros pour ce festival qui va se tenir du 11 juillet au 8 septembre ?

Le Conseil approuve le projet de délibération

38 votants : 38 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen

**6. Théâtre au Château du Karreveld - Eté 2014 - Convention d'occupation.
Theater in het Karreveldkasteel - Zomer 2014 - Gebruiksovereenkomst.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération

38 votants : 38 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen

**7. Octroi d'un subside à la vzw Gemeenschapscentrum De Vaartkapoen.
Toekenning van een subsidie aan Gemeenschapscentrum De Vaartkapoen v.z.w.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération

38 votants : 38 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen

**8. Octroi d'un subside à l'ASBL Lumina.
Toekenning van een toelage aan vzw Lumina.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération

38 votants : 38 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen

**9. Octroi d'un subside à l'asbl Projet Foot.
Toekenning van een toelage aan de v.z.w. *Projet Foot*.**

M. le Président :

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Pour le point 7...

M. le Président :

Attention, on est déjà au point 9 !

M. Ikazban :

Oui, je sais mais de toute manière, c'est la même remarque pour les trois points...

M. le Président :

Eh bien, allez-y !

M. Ikazban :

Tout d'abord, étrangement, je n'avais pas les documents qui auraient dû être joints à ces trois points. Je ne les ai eus que plus tard. Je ne sais pas si c'est normal, mais enfin...

Donc, pour le point 7 qui concerne la vzw De Vaartkapoen, est-ce un subside qui émane du service des Sports ou de celui de la Jeunesse ?

M. le Président :

Cela vient des Relations et Actions sociales...

M. Ikazban :

Ah bon ? Vous êtes sûr ?

M. le Président :

C'est ce qui est indiqué comme titre ici, sur mon document. Cela se trouve dans le classement...

M. Ikazban :

Parce qu'on lit « service des Sports » dans les fiches signalétiques...

M. le Président :

Ce n'est pas là vraiment la politique des sports, mais c'est dans le cadre de l'organisation d'un week-end sportif et éducatif à Bredene.

M. Ikazban :

Oui, cela c'est l'objet...

M. le Président :

Cela veut dire que si cela vient du sport, peut-être que le sportif a...

Mme la Bourgmestre :

Non, non... Attendez.

M. Ikazban :

Moi, la fiche, je l'ai lue. J'ai vu ce qu'était le projet. Comme au départ, il ne s'agissait pas d'un subsidie sport, je me suis demandé en le lisant de quelle cassette cela provenait. Ce n'est peut-être pas important pour le public, mais c'est important en tout cas pour les échevins et les conseillers. Savoir de quelle cassette sort cet argent...

J'avais un doute entre le Sport et la Jeunesse et voilà que vous me dites que c'est l'Action sociale...

M. le Président :

D'accord... Le Secrétaire me précise que le service Sports fait partie d'un département qui englobe beaucoup plus d'actions et que l'article budgétaire qui est utilisé peut fort bien remonter aux Relations et Actions sociales...

Mme la Bourgmestre :

C'est une proposition du Collège, sans plus... Je pense qu'il n'est pas important de savoir si cela émane plutôt du service des Sports ou du service de la Jeunesse. C'est une proposition qui est faite par le Collège en fonction de l'universalité de notre budget !

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban.

Het woord is aan de Heer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Mijnheer de Voorzitter, ik had een vraag over de toekenning van een subsidie aan de VZW De Vaartkapoen voor een weekend aan de kust.

Ten eerste, is dat al achter de rug? Blijkbaar is het een activiteit die al voorbij is en ik vind het een beetje bizar om die hier voor te leggen. Ik vind het geen goede manier om te werken, dus om achteraf subsidies te vragen voor een activiteit die al voorbij is.

Ten tweede, met betrekking van die activiteit, had ik graag willen weten over hoeveel mensen dit gaat, want op zich is dit een sympathieke actie, een weekend aan de kust, maar ik vraag mij toch soms af of dit een zaak is van de gemeente om activiteiten te subsidiëren zoals een weekend aan de kust, een bezoek aan een tropisch zwembad. Ik weet niet of deze de prioriteit moeten zijn van de sportdienst. Want de grootste kost hier is het verblijf en niet de sportactiviteit.

Ik heb dus een aantal praktische vragen, maar daarnaast natuurlijk ook een principiële vraag, namelijk postuum subsidiëren is een beetje raar.

M. le Président :

Dank u, Mijnheer Van Damme.

La parole est à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je m'étais posé la même question par rapport à la date de l'activité. Elle est donc passée mais il y aura sûrement une bonne explication.

Concernant à présent l'ASBL Projet Foot qui organise un tournoi, je trouve que cela est une très bonne initiative. Tout à l'heure, on a parlé de l'Ecole de Formation de des Jeunes en football, mais est-il prévu, dans le cadre-ci d'aller chercher des jeunes issus de quartiers défavorisés ? Je pose la question parce que j'entends toujours dire que les jeunes ne savent pas où ils peuvent aller s'inscrire dans les clubs de foot, etc. Est-il dès lors prévu une présence de représentants de l'Ecole de Formation lors de ce tournoi par exemple ? Si ce n'est pas le cas, ne serait-ce pas à l'avenir une bonne idée de faire en sorte que les structures déjà bien établies viennent vers ces initiatives au niveau associatif ? Ce serait vraiment intéressant et cela permettrait d'attirer ce public défavorisé vers un encadrement plus professionnel.

M. le Président :

Merci, Monsieur Vossaert.

La parole est à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

En ce qui concerne le Vaartkapoen, je voudrais préciser que le Collège propose à diverses reprises des subsides à des associations qui sont actives sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean. Ce sont de petits budgets, des petits subsides de complément destinés à leur permettre « de boucler » leur activité. Parfois, cet apport, qu'il soit de 500 ou de 1.000 euros, leur permet d'assurer leur activité, leur manifestation. Dans le cas du Vaartkapoen, on connaît quand même le sérieux des responsables de cette association pour considérer qu'on peut leur donner un coup de pouce dans le cadre des manifestations et des activités qu'ils organisent.

M. le Président :

La parole est à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci.

Je vais évidemment essayer de ne pas être redondant, mais il va de soi que ce sont des organisations qui, chaque année, nous sollicitent.

Monsieur Van Damme, vous avez été échevin et vous savez donc très bien que par moment le Collège octroie un subside alors que l'activité a déjà été organisée lorsque l'approbation passe devant le Conseil. Il arrive malheureusement que nous ne puissions pas contrôler en temps et heure, la date et le déroulement de l'activité et qu'il est très difficile de mettre cela en adéquation avec une réunion du Conseil communal. Donc, vous le savez Monsieur Van Damme, ce sont des associations très sérieuses qui chaque année nous sollicitent. Après étude de leur demande par mes services, nous leur octroyons ou non un subside.

Pour répondre à présent à Monsieur Vossaert, il faut savoir que nous avons un service des Sports qui est extrêmement actif en matière de communication. Nous utilisons toute une série d'outils pour pouvoir communiquer auprès des associations qui organisent des activités sportives dans les quartiers. Ces associations peuvent à tout moment orienter leurs jeunes vers les structures que nous mettons à leur disposition pour un meilleur apprentissage ou pour leur proposer des activités footballistiques.

Vous devez savoir quand même que les moyens de l'Ecole des Jeunes sont limités. Nous avons une très longue liste d'attente. Et, permettre soudainement une ouverture des vannes à tout un chacun est pour nous impossible. C'est pourquoi nous essayons de faire cela de manière posée pour ne pas créer un appel d'air et des frustrations auprès de certains à qui on refuserait éventuellement l'accès ou une inscription à cette Ecole.

Mais je répète qu'il y a une communication qui est faite lorsque les différentes associations présentes sur le territoire de la Commune organisent un événement footballistique, pour qu'il y ait un appui du service des Sports pour informer les organisateurs des différentes possibilités d'organisation, des différentes structures ou clubs susceptibles de les accueillir dans leurs installations le temps d'une activité.

M. le Président :

Merci, Monsieur l'Echevin.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération

38 votants : 38 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen

**10. C.L.E.S. - Contrat communal de Cohésion sociale 2011-2015 : avenant n° 3.
C.B.S.U. - Gemeentelijk contract van Sociale Cohesie 2011-2015 : aanhangsel nr 3.**

M. le Président :

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite vous interpellier au sujet du subside qui a été retiré à l'a.s.b.l. MEDES et qui va être consacré à de nouveaux projets, notamment une somme de 11.500 euros en 2014 et une autre de 23.000 euros en 2015. Est-ce qu'à ce jour, nous avons des précisions quant à ce nouveau projet ? Un appel à candidature a-t-il été lancé ? Si oui, quelles ont été les associations qui y ont répondu, notamment pour 2014 ? Nous sommes déjà au mois de juin et je suppose que ces montants doivent être octroyés à des projets novateurs.

M. le Président :

Merci, Madame Tahar.

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne vais pas répéter les questions de Madame Tahar mais cette délibération est un problème qui revient. Souvenez-vous qu'on avait reporté ce point, si je ne me trompe pas...

Par ailleurs, l'Echevine de la Jeunesse qui n'est pas là aujourd'hui, nous avait dit qu'elle allait contacter l'a.s.b.l. MEDES pour voir où celle-ci en était dans ses problèmes de gestion, d'administration, de suivi. On avait beaucoup évoqué les difficultés que rencontrait cette association. Je répète donc que l'Echevine s'était engagée à prendre contact avec celle-ci. Mais bon, elle n'est pas là ce soir pour nous répondre... Peut-être que nous recevrons la réponse après mais je voudrais quand même savoir si quelqu'un parmi vous peut me dire ce qu'il en est. Tout simplement.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban.

La parole est à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour vos questions.

Ce n'est pas un report. En fait, c'est la suite logique de la décision qui a été approuvée en mars par le Conseil communal, à savoir retirer la subvention à l'association MEDES. Et cela suite à des rapports négatifs qui avaient été remis à la fois par l'Administration centrale de la COCOF et par la Coordination locale.

Ceci dit, il y a bien eu une tentative de contact entre la Coordination locale et l'association MEDES que l'Echevine Sarah Turine avait demandé, mais ce contact n'a pu être établi. Tout cela est un peu à l'image de tout ce qui a précédé, c'est-à-dire un contact devenu très chaotique avec MEDES malgré toutes sortes de démarches qui avaient été entreprises à la fois par la Commune et par la COCOF.

Quant au nouveau projet, je ne me risquerai pas à vous donner davantage de détails que ceux qui vous ont été donnés dans la note. Nous pouvons par contre, si vous le souhaitez, vous envoyer par la suite des explications supplémentaires. Il faut savoir que la Concertation locale - Cohésion sociale se réunira encore dans le courant de ce mois de juin pour décider de la nouvelle attribution de ce subside et donc, qu'il n'y a pas encore de décision formellement prise par la Concertation locale. Ce sera pour la suite.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur l'Echevin.

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Il reste quand même un petit souci. Vous nous demandez ici d'approuver la signature de l'avenant n° 3 du Contrat communal de Cohésion sociale.

Je trouve qu'il y a un manque de précision. Je ne sais pas... J'ai la convention ici sous la main, j'ai la liste de toutes les a.s.b.l. qui bénéficient de subventions en convention communale, mais il n'y a pas de précision relative à ces 11.500 euros qui devraient servir à un subside en 2015 et des 23.000 euros prévus en 2015.

Je suis juste un peu embêtée face à ce manque de précision... Et vous nous demandez d'approuver. Maintenant, je ne mets pas du tout en cause le bien-fondé du projet et les intentions de mon Echevine qui est absente aujourd'hui.

M. le Président :

Merci, Madame Tahar.

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Mais Monsieur le Président, il est un peu difficile, comme le dit ma collègue, d'approuver votre délibération.

Vous nous dites qu'il n'y a pas eu de contact à ce jour avec MEDES...

M. le Président :

On a essayé !

M. Ikazban :

Oui, mais il n'y a pas eu de contact ! Ne soyez pas susceptible comme ça ! Il n'y a pas eu de contact avec MEDES. Point à la ligne. On ne sait donc pas ce que cette association devient. C'est en tout cas ce que vous, vous affirmez aujourd'hui. Moi, je ne sais pas mais j'ai d'autres échos. Croyez bien que je ne joue pas à l'avocat de MEDES, mais elle est une des rares associations basées à Molenbeek-Saint-Jean à travailler avec des personnes d'origine subsaharienne et il me semble quand même important de faire de la place pour ce public-là.

Je me souviens qu'on avait eu une très longue discussion à ce sujet lors de la séance précédente au cours de laquelle on n'avait d'ailleurs pas approuvé votre décision d'écarter MEDES et je me souviens que l'Echevine, Madame Turine, s'était vraiment engagée personnellement à prendre des contacts, à voir avec les responsables ce qu'il y avait lieu de faire pour les aider car je pense effectivement que c'est une association qui a besoin d'être aidée.

Aujourd'hui, vous confirmez que vous avez essayé. Cela, je ne peux pas le contester, mais il n'y a pas eu de contact jusqu'à présent.

Voilà ce que j'avais à dire.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban.

La parole est à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Donc, si on contacte le MEDES et que les responsables nous disent que pour eux cela ne va pas aller, qu'ils ne vont de toute manière pas pouvoir continuer et qu'il faut les laisser tranquilles en attendant qu'ils puissent se remettre, cela ne vaut pas la peine d'essayer de continuer de prendre des contacts avec eux, que faire de plus ? On ne peut pas faire le bonheur d'une association contre son gré.

Quand des contacts ont tenté d'être pris entre l'Echevine Sarah Turine mais aussi au niveau de la coordination de la LES avec le MEDES, ce dernier nous a clairement fait savoir qu'il n'était pas disponible pour accepter ces contacts parce que, vu les difficultés de l'a.s.b.l. -difficultés financières et programmatiques-, on nous a clairement expliqué qu'il ne valait pas la peine d'aller plus loin pour l'instant. Cela ne vaut donc pas la peine de relancer les contacts maintenant puisque l'intention de l'association pour l'instant est de réfléchir et de se restructurer pour éventuellement repartir... ou pas. On est donc dans le flou total par rapport à cela. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas d'évolution positive à ce niveau entre le mois de mars et maintenant.

M. le Président :

Merci, Monsieur l'Echevin.

La parole est à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais bien préciser qu'aujourd'hui, il vous est demandé d'adhérer à un avenant. Il s'agit de l'avenant n° 3 qui concerne l'adhésion de la ludothèque *Spéculoos* à l'a.s.b.l. *Courants d'âges...*

Ce n'est pas cela ?

(Colloque - Gesprek)

Mme la Bourgmestre :

Non ! Excusez-moi...

De toute manière, pour ce qui est de l'association MEDES il y a une décision qui a été prise pas seulement par le Conseil communal mais également par l'Administration de la COCOF. Ce n'est donc pas une décision exclusivement communale.

Il faut quand même rappeler la raison pour laquelle ce subside a été retiré à MEDES. De toute manière, il y a la Concertation locale de Cohésion sociale qui va se réunir dans le courant du mois de juin et la poursuite des contacts va se faire à l'occasion de cette nouvelle concertation.

Voilà. C'est tout ce que je peux dire. J'essaie de répondre sur ce dossier puisque Madame Turine est absente et excusée ce soir. C'est la seule réponse que nous pouvons aujourd'hui vous apporter.

M. le Président :

Merci, Madame la Bourgmestre.

La parole est à Monsieur Ikazban pour une dernière intervention avant de passer aux votes.

M. Ikazban :

Eh bien, j'entends la réponse qui est donnée. Vous nous expliquez qu'il y a finalement eu des contacts avec les intéressés mais qu'ils vous ont, semble-t-il, demandé de les laisser en paix. Toutefois, précédemment, vous nous avez dit que vous aviez tenté d'avoir des contacts et que vous n'en aviez pas eus...

Donc, vous dites une chose et juste après vous dites autre chose. Je suis désolé. Tout cela devient incompréhensible pour nous. On ne peut pas voter positivement pour ce point.

M. l'Echevin El Khannouss :

C'est plutôt vous qui ne voulez pas comprendre !...

M. Ikazban :

Mais je regrette ! Pas du tout...

M. le Président :

S'il vous plaît ! Monsieur l'Echevin, Monsieur Ikazban... On arrête les apartés et on continue le Conseil.

Nous passons au vote.

Le Conseil approuve le projet de délibération

38 votants : 25 votes positifs, 11 votes négatifs, 2 abstentions

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 25 positieve stemmen, 11 negatieve stemmen, 2 onthoudingen

11. CLES - Plan stratégique de Sécurité et de Prévention courant du 01/07/2013 au 31/12/2013 - Prolongation simple du PSSP 2007-2010 - Approbation de la convention 2^{ème} semestre 2013 entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'asbl « Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek rpm 449.487.409 » et de la convention 2^{ème} semestre 2013 entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'asbl Transit.

CBSU - Strategisch Veiligheids- en Preventieplan voor de periode van 01/07/2013 tot 31/12/2013 - Verlenging van het Strategisch Veiligheids- en Preventieplan 2007-2010 - Overeenkomst 2^e semester 2013 tussen de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek en de vzw « Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek rpr 449.487.409 » - Overeenkomst 2^e semester 2013 tussen de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en de vzw « Transit ».

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération

38 votants : 38 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen

12. Convention d'adhésion à l'asbl Courants d'Âges - Réseau de l'Intergénération en Belgique francophone.

Lidmaatschap overeenkomst aan de vzw Courants d'Âges- Intergenerationeel netwerk in Franstalig België.

M. Le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération

38 votants : 38 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen

13. Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl Cultureghem dans le cadre de l'organisation du festival Jeunes Mixtus Youth Festival le 25 juin 2014.
Toekenning van een buitengewone subsidie aan de v.z.w. Cultureghem in het kader van de organisatie van het Jongerenfestival Mixtus Youth Festival op 25 juni 2014

M. le Président :

On me demande préciser que dans la délibération, à la première phrase où il est indiqué « *Vu la demande...* », Il faut supprimer « *lors d'une rencontre avec Madame Turine en décembre dernier* » qui n'avait pas lieu d'être.

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

J'ai une question qui porte non pas sur l'octroi du subside à cette ASBL qui certainement fait du bon travail, mais qui concerne plutôt l'octroi d'un subside se situant en dehors du territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. J'ai vu que l'asbl Cultureghem a son siège à la rue Ropsy-Chaudron à Anderlecht.

Dès lors, je pose la question : y a-t-il des critères exceptionnels qui permettent parfois d'aller au-delà de la frontière molenbeekoise pour octroyer des subsides à des asbl ? Dans ce cas-là, je voudrais bien les connaître. Mais puisqu'on appelle cela des subsides « communaux », je pense que ceux-ci sont en priorité destinés à des asbl molenbeekoises. Encore une fois, je n'ai rien contre cette asbl qui fait du bon travail. Je veux juste connaître les critères d'octroi de subsides à des asbl qui fonctionnent en dehors du territoire de Molenbeek-Saint-Jean.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Madame Tahar.

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai en fait deux questions.

La première figure dans le mail qui est adressé à Madame Turine. On y évoque les partenaires qui démontrent des liens avec Molenbeek. J'aimerais bien avoir cette liste parce que je ne l'ai pas retrouvée dans le BO.

De manière plus générale, on a un cas ici mais il y en avait déjà eu d'autres lors de précédents Conseils communaux. Je me demande si l'on n'est pas en train, petit à petit, de « privatiser » tout ce que la Commune peut faire comme activités ici et là. Est-ce que la Commune organise encore quelque chose seule ou est-ce une nouvelle politique que l'on mène en distribuant des subsides ? On « privatise » en fait ou on « sous-traite » la participation à des événements culturels, sportifs, destinés aux jeunes ou autres ? Je voudrais savoir si, de manière générale, il y a une orientation politique par rapport à cela. Oui ou non.

Ma question plus précise sur ce point-là est la suivante : j'aimerais bien être en possession de cette fameuse liste des partenaires qui démontrent un lien avec Molenbeek. Est-ce possible ? Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban.

La parole est à Monsieur l'Echevin Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

En fait, la question de Madame Tahar trouve pratiquement sa réponse dans la question de Monsieur Jamal Ikazban. Nous considérons que nous pouvons subventionner une association dont le siège n'est pas sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean pour autant qu'elle développe des liens avec nos associations locales et qu'elle développe une action qui dépasse la seule commune où elle est basée.

Ici, on parle de *Cultureghem* et entre Cureghem et Heyvaert, il n'y a qu'un pas et ce pas est donc franchi par *Cultureghem* puisque cette association a une volonté de développer des liens avec les quartiers avoisinants, c'est-à-dire notamment le quartier Heyvaert.

Concernant à présent les associations-partenaires comme, entre autres, JES, Le Foyer ou le PCM, c'est-à-dire l'association qui s'occupe de Molenbeek Culture 2014, ce serait un peu faire injure au travail quotidien mené par les Maisons de quartier et par les nombreuses associations communales ou encore par la Commune elle-même, que de considérer qu'il y a une « privatisation » du service public. Nous considérons au sein de la majorité que bien sûr, il est important d'avoir un service public fort qui englobe une série d'activités. C'est d'ailleurs le cas au quotidien, notamment pour l'ensemble des Maisons de quartier, de même que pour la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale.

Par ailleurs, il nous paraît important d'avoir aussi des contre-pouvoirs, des associations qui ne dépendent pas de la Commune, mais que la Commune peut soutenir pour réaliser des projets. Ces associations doivent continuer à avoir une totale liberté d'action, complémentaire à celle des pouvoirs publics que nous sommes.

M. le Président :

Merci, Monsieur l'Echevin.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération

38 votants : 38 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen

14. Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl Talented Youth Network pour l'organisation de quatre rencontres Meet Your Future.

Toekenning van een buitengewone subsidie aan de v.z.w. Talented Youth Network voor de organisatie van vier ontmoetingen 'Meet Your Future'.

M. le Président :

La parole est à Madame Dekens.

Mme Dekens :

J'ai en fait regardé les annexes qui concernent cette demande. Ils ont fait une belle présentation mais je me demande combien de jeunes cela touche ? Est-ce que les organisateurs arrivent à intéresser les jeunes, à les faire venir à leur activité ? Comment travaillent les organisateurs ? Ils disent qu'il s'agit d'une initiative à l'attention des écoles et des associations molenbeekoises. J'aimerais néanmoins savoir si vous avez un peu plus d'information là-dessus parce que je ne trouve rien dans les documents mis en annexe.

M. le Président :

Merci, Madame Dekens.

La parole est à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Il est difficile de faire l'évaluation d'un projet avant qu'il soit lancé. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est que cette association, ce projet, vise à l'accompagnement bénévole de jeunes issus de l'immigration dans leur recherche d'emploi. C'est une association qui a déjà été soutenue par le service Emploi pour une Académie de formation de jeunes en recherche d'emploi. Ici, le projet vise un public plus jeune qui est encore sur les bancs de l'école et travaille à la valorisation de soi et la mise en confiance du jeune à travers des rencontres avec des personnes qui ont réussi. Les jeunes peuvent alors se projeter car ils « ressemblent » au départ aux personnes qui viennent leur détailler leurs projets.

Ceci dit, c'est un nouveau projet et il est donc difficile de dire combien de jeunes il va toucher. Ici, à travers ce premier projet, nous finançons quatre modules d'une heure trente pour une classe dans les écoles secondaires francophones de la Commune. Si les écoles sont demandeuses d'autres modules, elles le financeront elles-mêmes avec un prix plus bas à négocier avec l'association.

Ce n'est qu'après, évidemment, qu'on pourra vous dire combien de jeunes ont été touchés par ce projet. Si le projet satisfait effectivement les différents partenaires que sont les écoles, on pourra donc évaluer les résultats par la suite. Nous, ce qui nous importe finalement, c'est de favoriser l'innovation sociale proposée par cette association et de lui faire confiance dans le développement d'un nouveau projet.

M. le Président :

Merci, Monsieur Majoros.

La parole est à Madame Dekens.

Mme Dekens :

Donc, si je comprends bien, cela va se dérouler dans les écoles-mêmes et le projet est prévu pour l'année scolaire 2014-2015... Parce qu'on parle de 2014, mais comme vous dites que cela n'a pas encore démarré... C'est pour le futur ? Et ce ne sera donc pas avec des associations de jeunes ? Cela ne se passera que dans les écoles...

M. l'Echevin Majoros :

Tout à fait.

Mme Dekens :

D'accord. Merci.

M. le Président :

Merci, Madame Dekens.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération

38 votants : 38 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen

15. Octroi d'un subside exceptionnel à l'Atelier Paloke pour l'organisation d'un atelier d'initiation à la céramique avec des enfants de l'école 11.

Toekenning van een buitengewone subsidie aan Atelier Paloke voor de organisatie van een atelier voor initiatie in keramiek met de kinderen van school 11.

M. le Président :

La parole est à Madame Dekens.

Mme Dekens :

Une petite question : il s'agit de 329 euros ou de 32.900 euros parce que dans l'Article 1, il est indiqué 329,000, 000 ! Ce n'est pas clair du tout.

J'aimerais donc bien connaître le montant exact du subside.

M. le Président :

C'est 329 euros.

Mme Dekens :

Merci.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération

38 votants : 38 votes positifs

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen

16. Délai de préavis et salaire garanti des ouvriers - Statut unique - Report du 23/4/2014.
Opzegtermijn en gewaarborgd loon van de arbeiders - Eenheidsstatuut - Uitsel van 23/4/2014.

M. le Président :

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

En fait, c'est bien un point qui a été reporté la fois dernière et ici, je ne sais pas ce qu'il y a de nouveau, mais je continue à dire que vous invoquez le changement d'une loi fédérale pour abroger une délibération du Collège datant de 2008. Une délibération du Collège où nous nous avons été précurseurs puisqu'on avait donné un avantage aux ouvriers qui avaient plus de cinq ans de service en les mettant sur pied d'égalité avec les employés.

Ici, soit on profite de l'occasion du changement de la loi pour retirer un avantage à des ouvriers, soit ce n'est pas nécessaire mais alors votre argument ne tient pas... Si la loi fédérale concerne le même objet, il n'y a pas lieu d'abroger la délibération ! Parce que si on devait abroger toutes les délibérations qui peuvent avoir une conséquence suite à un changement au niveau fédéral, on ne finira jamais d'en abroger !

Moi, je pense qu'ici, au niveau de la forme, il n'y a pas lieu d'abroger la délibération de 2008 puisque la loi fédérale prime, en tout cas sur les employés et les ouvriers. Pour le reste, je suis quand même un peu intrigué quand je vois les PV qui sont joints, des PV que tous les syndicats ne signent pas. Vous trouvez des PV avec des signatures, vous en trouvez sans signature... Vous trouvez des PV avec des remarques des syndicats... Bref, tout cela m'interpelle beaucoup.

Ici, j'ai même un permanent syndical dont je ne vais pas citer le nom parce qu'on ne cite pas de nom en séance publique, qui demande ici que les avantages de l'ancienne réglementation soient toujours appliqués aux ouvriers jusqu'au 31/12/2013 ! Et il demande cela le 20 février 2014 ! Je trouve que ce n'est pas sérieux là. Il y a une anomalie. Et c'en est une parmi d'autres.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban.

La parole est à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Merci, Monsieur Ikazban.

En effet, depuis que nous avons reporté ce point la fois dernière à votre demande, un avis juridique a été pris par le service du GRH qui a confirmé que nous devons bien abroger cette ancienne délibération. Ce point précis est également revenu dans un Comité de négociations qui a eu lieu hier et toutes les organisations syndicales ont bien signé le protocole. Il se trouve en annexe dans le BO et je l'ai ici aussi si vous le voulez.

Je signale que pour les ouvriers il n'y a aucune perte d'avantage du fait de la nouvelle loi.

M. Ikazban :

Moi, je ne vois pas cela...

Mme l'Echevine Vande Maele :

La version d'hier qui se trouve dans le BO est bien signée. Et je l'ai ici.

M. Ikazban :

Oui, mais excusez-moi. On a deux PV. Un PV avec la signature de certains syndicats et un PV avec la signature d'un seul syndicat...

Mme l'Echevine Vande Maele :

Mais, Monsieur Ikazban, nous l'avons représenté hier en Comité de négociations pour être sûrs que tous les syndicats étaient bien d'accord, puisque ce point repassait devant vous aujourd'hui. Ils l'ont signé directement et j'ai vérifié, il se trouve bien dans le système BO.

M. Ikazban :

En tout cas, je constate que vous nous remettez un protocole d'accord signé par les syndicats. C'est une chose mais cela n'enlève rien à ma remarque. Moi, je pense qu'il n'y a pas lieu d'abroger une délibération pour cela. Vous parlez en plus de l'avis d'un service juridique. J'aurais aimé l'avoir mais il n'y a pas lieu d'abroger une délibération du Collège à partir du moment où il y a une loi qui change au niveau fédéral. De toute manière, au fédéral, elle primera toujours si c'est le cas.

En ce qui me concerne et à titre personnel, je m'abstiendrai en tout cas sur ce point.

M. le Président :

Merci.

Nous passons au vote.

Le Conseil approuve le projet de délibération

38 votants : 24 votes positifs, 14 abstentions

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 24 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

17. Plaines de vacances communales - Règlement d'ordre intérieur- modification. Gemeentelijke speelpleinen - Intern Reglement - Wijziging.

M. le Président :

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Il s'agit ici de modifier le règlement d'ordre intérieur des plaines de vacances communales en ajoutant une disposition permettant aux membres du personnel animateur d'inscrire leurs enfants aux plaines de vacances communales puisqu'ils y travaillent et ceci même s'ils ne sont pas domiciliés à Molenbeek-Saint-Jean ou si leurs enfants ne fréquentent

pas une école communale fondamentale, mais à condition toutefois qu'ils soient isolés avec enfants à charge. Cela m'interroge quand même car j'imagine mal des animateurs en présence de leurs propres enfants pouvoir à la fois assurer la surveillance de tous les enfants qui participent à cette plaine de vacances et, en même temps, être sollicités par leurs propres enfants. Si j'ai bien compris l'article, il s'agit de permettre à d'éventuels animateurs en situation d'isolés de pouvoir, en fait, faire bénéficier leurs enfants des plaines de vacances. C'est ce que j'ai compris... .. Et je m'interroge aussi par rapport à une question d'ordre éthique et de conduite à tenir avec le risque qu'il y a d'appliquer un traitement différencié en fonction des enfants. Je peux comprendre les animateurs qui seraient démotivés et découragés de participer à ces plaines de vacances s'ils sont pères seuls ou mères seules avec des enfants à charge, mais je m'interroge en même temps sur cette difficulté de concilier le côté professionnel et l'attachement maternel ou paternel dans ce cadre précis que sont les plaines de vacances. J'aimerais donc bien avoir des éclaircissements à ce sujet. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Merci Madame Tahar.

Effectivement, ce n'est pas facile d'avoir ses propres enfants dans une plaine de jeux, je vous comprends. En vertu de l'ancien règlement, les enfants devaient fréquenter l'enseignement communal fondamental ou être domiciliés dans la commune et, de ce fait, certaines animatrices devaient faire de très longues journées et étaient confrontées à des problèmes de garde d'enfants. Seules avec des enfants à charge, elles avaient de réelles difficultés. Et c'est pour répondre à ces difficultés que cela a été fait - du moins, pour cette année-ci, parce que nous veillerons dans le futur à aménager les horaires pour éviter d'avoir de si longues journées et un nouveau règlement sera mis en place. Donc pour ces plaines-ci et pour éviter des absences pour maladies ou autres, nous avons décidé de changer ce règlement et d'être un peu plus souples pour les personnes isolées avec enfants à charge. Donc c'est assez restrictif quand même. Maintenant, vous avez raison, nous veillerons à ce que les coordinatrices fassent attention que les enfants ne se retrouvent pas dans le groupe où l'animatrice est leur propre maman, parce que, en général, ce sont des mamans. Et je vais en parler aux coordinatrices.

M. le Président :

Merci Madame Vande Maele.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

J'entends bien les difficultés et les sollicitations diverses que vous avez rencontrées sur le terrain, mais pourquoi alors faire figurer cette mention dans un règlement si cette disposition est juste provisoire. Et combien de familles, combien de personnes sont visées par cette mesure ? Parce que je vous avoue que si je devais confier mon enfant à un animateur qui est chargé de l'encadrement aussi de son propre enfant, cela me créerait des difficultés. Je serais très embêtée. Maintenant, vous dites que ça revêt un caractère très exceptionnel et je vais réfléchir au vote que je vais émettre.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je demande simplement à Madame Tahar de se mettre un peu dans le cadre de l'organisation de ces plaines de vacances. Il y a quand même de nombreux enfants qui les fréquentent, des animateurs qui en assurent la surveillance et des coordinateurs qui sont présents pour faire en sorte que les activités se passent bien. Nous avons souhaité que les animateurs en situation d'isolés puissent avoir la possibilité que leurs enfants soient également encadrés pendant la période de leur prestation, sinon on se retrouvait dans la situation difficile où ils demandaient des congés parentaux pour pouvoir garder leurs enfants, étant donné que ces derniers ne pouvaient bénéficier des plaines de vacances. Il nous semble donc assez logique en termes de bonne organisation de ces plaines de permettre à ces enfants de pouvoir les fréquenter. Et nous sommes suffisamment attentifs pour faire en sorte qu'ils ne se retrouvent pas directement à côté de leur mère ou de leur père dans le cadre des activités des plaines de jeux. Je pense que c'est là une disposition de bon sens, tout à fait correcte, juste, et même si elle est prise à titre provisoire, il est important qu'elle soit intégrée dans un règlement communal parce que sinon, on considérerait qu'on fait des passe-droits. Or nous souhaitons travailler en toute transparence.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

On passe au vote.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 26 votes positifs, 11 votes négatifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 26 positieve stemmen, 11 negatieve stemmen.

M. le Président :

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Nous n'avons rien contre le principe que Madame Vande Maele a expliqué, on peut comprendre. Vous savez, Madame la Bourgmestre, nous avons la tête sur les épaules dans ce groupe, on peut comprendre qu'il y a parfois ce genre de demande du personnel. Néanmoins, nous pensons que c'est une erreur de le mettre dans le règlement. C'est une erreur, d'abord parce que vous dites que c'est provisoire... C'est tout à fait contradictoire. En plus, vous risquez d'avoir deux problèmes : un problème de justification au niveau des subsides liés à l'encadrement et un autre, en cas d'accident, en matière d'assurance. Vous mettez cela noir sur blanc dans un document que vous avez voté. Moi, je vous fais la remarque, je vous signale que s'il arrive un accident, quelqu'un peut se retourner contre la Commune pour défaut d'encadrement.

M. le Président :

Nous passons au point 18.

**18. Congé du Secrétaire communal - Remplacement.
Verlof van de Gemeentesecretaris - Vervanging.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**19. Marché de services pour la conclusion d'emprunts destinés au financement du service extraordinaire de l'exercice 2014 - Cahier spécial des charges.
Opdracht van diensten voor het afsluiten van leningen voor de financiering van de buitengewone dienst van het dienstjaar 2014 - Bijzonder bestek.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen

**20. Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste - Budget 2014.
Kerkfabriek Sint-Jan de Doper - Begroting 2014.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

On peut l'approuver certainement mais il y a comme une erreur qui s'est glissée dans les considérant. Je voulais juste en comprendre l'origine. Est-ce une erreur de simple distraction ? Parce qu'il y a quand même une différence de plus ou moins 13.000 euros entre le montant qui était inscrit au départ de 11.160 euros alors que le total est de 24.660 euros. Peut-on nous expliquer l'origine de cette erreur ? Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président.

En fait, l'erreur s'est glissée au niveau de la Fabrique d'Eglise. Ce n'est pas la première fois que ce genre d'erreur se retrouve dans une délibération du Conseil communal par rapport au financement des Fabriques d'Eglise. Cela arrive souvent. Ce ne sont pas des professionnels qui gèrent cela et c'est la raison pour laquelle tout est vérifié par la Commune au niveau du Service des Finances qui mentionne toujours, par rapport au document introduit par la Fabrique d'Eglise, ce qui est proposé et qui, vu l'erreur qui s'est glissée, modifie la demande initiale de la Fabrique d'Eglise.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

J'ai bien compris le système qui consiste à régulariser. Mais ce n'est pas la première fois que cela arrive, il y a des erreurs qui se glissent souvent et vous dites que c'est normal. Est-il possible d'envisager une parade comptable, vu que ce sont des erreurs récurrentes ?

M. le Président :

Monsieur Haouari peut rapidement vous répondre.

Vous avez la parole, Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Le fait que les documents soient envoyés à la Commune au service des Finances et qu'ils soient corrigés, constitue une aide. Maintenant, une aide sur place, constituerait une ingérence dans la Fabrique d'Eglise, ce qui n'est pas possible. Merci.

M. le Président :

Nous passons au point suivant.

21. Logistique - Achat de mobilier scolaire - Approbation des conditions du mode de passation.

Logistiek - Aankoop van schoolmeubilair - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

22. Logistique - Protocole d'accord entre les Pouvoirs locaux de la Région de Bruxelles- Capitale concernant leur collaboration dans le domaine de la réalisation de Centrales de marchés.

Logistiek - Akkoordprotocol tussen de Plaatselijke Besturen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest betreffende hun samenwerking voor het opzetten van Opmachtcentrales.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

23. Logement communal de transit cadastré dans la 2ème Division, secteur B, numéro 162 D2 (rez-de-chaussée +1) – Convention d'occupation temporaire avec l'a.s.b.l. « Lama- Centre Médico-Social pour toxicomanes ».

Gemeentelijke transitwoning, tweede kadastrale afdeling, sectie B, nummer 162 D2 (benedenverdieping +1) – Tijdelijke gebruiksovereenkomst met de v.z.w. « Lama - Medisch-sociaal centrum voor verslaafden.

M. le Président :

On peut approuver ?

Monsieur Majoros voudrait donner une information.

M. l'Echevin Majoros :

Le LAMA, centre médicosocial pour toxicomanes, est présent depuis quelques années dans notre commune rue Ransfort et développe depuis maintenant une quinzaine d'années dans différentes communes, mais pas à Molenbeek. Il s'agit de projets d'intégration pour des personnes qui décident à un moment donné d'arrêter de consommer et qui permettent ainsi de réduire la demande et, par-là même, l'offre qui est souvent présente à Molenbeek comme dans d'autres communes en ce qui concerne l'usage de stupéfiants.

L'intérêt de ce projet est, comme le souhaitait le Collège à travers sa Déclaration de politique générale, de créer une collaboration avec des associations spécialisées de manière à faire de l'insertion par le logement. Il s'agit, ici, d'une association qui a déjà des appartements à Laeken, Schaerbeek, Etterbeek et qui offre aux personnes qui ont été sélectionnées et qui présentent des chances de réussite assez importantes dans leur sevrage, la possibilité de bénéficier non seulement d'un logement mais aussi d'un encadrement spécifique avec des assistantes sociales, des psychologues, des éducateurs spécialisés et, bien sûr, une coordination avec un taux d'encadrement assez important pour, petit à petit, aider ces personnes à recouvrer leurs droits et les amener à évoluer de telle manière qu'elles puissent arrêter de consommer. Donc, en donnant en gestion un logement à cette association bien connue et déjà présente à Molenbeek, on offre ainsi une maigre contribution à la réduction des risques liés à l'usage de drogues sur notre territoire.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

24. Cellule Logement - Inoccupation : Rapport annuel sur la lutte contre les logements inoccupés.

Huisvestingscel - Leegstand : Jaarrapport over de bestrijding van leegstand.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

25. Adaptation du Règlement locatif communal.

Aanpassing van het Gemeentelijk huurreglement.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

C'est un point qui a fait l'objet d'une longue explication en Sections réunies. Il me semble pouvoir le présenter normalement en deux minutes ce soir.

Le but de ce règlement est de faire en sorte d'avoir une transparence supplémentaire dans l'attribution des logements communaux, de manière qu'ils soient utilisés par des familles qui ne soient ni trop grandes ni trop petites par rapport à la taille des logements ou inversement.

Il s'agit donc de créer une équité plus importante entre les locataires, de donner davantage de pouvoir à la Commission d'attribution apolitique qui sera d'ailleurs renforcée par la présence de l'ALMK. On aura donc deux associations sur trois actives dans la politique de logement à Molenbeek qui seront présentes et qui permettront de pouvoir non seulement vérifier que les ménages qui reçoivent un logement au départ soient dans les conditions du logement communal, c'est-à-dire avec le plafond limité aux personnes les plus précaires, celui du logement social, et qu'elles ne soient évidemment pas propriétaires. Et on fera en sorte que ces conditions continuent d'être vérifiées lors des renouvellements des baux, ce qui est une nouveauté. On sait que, par le passé, ce n'est pas comme ça que ça se passait. Des ménages continuaient à habiter dans des logements qui n'étaient parfois plus adaptés à leurs revenus puisqu'ils avaient les moyens de se loger dans le privé. Ici, on fait en sorte que la Commission d'attribution - c'est aussi une demande de l'associatif - puisse être compétente pour vérifier à chaque moment, à chaque fin de bail de 9 ans, puis de 3 ans supplémentaires, que les ménages sont toujours dans les conditions de revenus et que le logement ne soit ni trop grand ni trop petit. On sait qu'à Molenbeek les familles s'agrandissent et que les logements peuvent être à un moment donné sur-occupés. Par ailleurs, d'autres logements présentent des chambres vides. En croisant ces différentes

situations, on peut faire en sorte d'avoir des logements qui soient occupés de manière optimale par les différentes familles, tout en attendant la fin des baux.

On introduit comme principe une mutation qui devient obligatoire et par ce principe de solidarité, au bout d'une période de 9 ans ou d'une prolongation de 3 ans, les ménages sont invités à glisser vers un logement adapté à leur situation.

On a plus ou moins un tiers des logements qui sont pour l'instant ou trop grands ou trop petits; on permettra ainsi aux personnes à un moment donné et de manière programmée de déménager et de faire en sorte que les personnes soient mieux logées. On préserve bien sûr les personnes de plus de 70 ans de telles mesures. Autre nouveauté : on avait précédemment pratiquement autant de logements que de loyers différents, ce qui posait aussi des problèmes dans le cadre des mutations. Ici, on propose une grille de loyers avec un montant qui est défini pour chaque type de logement, du studio au six-chambres. On introduit une réduction de 20 % pour les logements qui sont énergivores, en plaçant pour cela la barre assez haut et ce, pour entrer dans le cadre du Plan Energie présenté par ma collègue Annalisa Gadaleta.

On considère qu'un logement qui n'est pas en basse énergie ou qui n'est pas passif est un logement qui consomme beaucoup, parce que c'est vers là que nous voulons aller. Donc, pour les logements qui consomment davantage on octroie une réduction de 20 % et cela, pour permettre surtout aux personnes qui, à un moment donné, gagnent moins ou plus, dont les revenus évoluent - ce qui est une bonne chose quand c'est à la hausse et une moins bonne chose évidemment quand c'est à la baisse - de bénéficier de la mise en place de l'allocation loyer régionale pour l'ensemble des logements. Lorsque cette allocation loyer régionale n'est pas possible parce que le logement n'entre pas dans un cas des subsidiation qui le permet, on attribuera une réduction équivalente, de telle sorte que cette réduction de 15 à 220 euros par mois sur le tarif de base soit appliquée de façon qu'aucun locataire ne paie à aucun moment plus d'un tiers de ses revenus pour honorer son loyer. Enfin, le règlement maintient la primauté de l'ordre chronologique d'inscription des candidatures, de telle manière qu'on ait la plus grande transparence et la plus grande lisibilité possibles dans l'attribution des logements. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Effectivement nous avons eu une explication lundi soir que j'ai trouvée, excusez-moi, un peu succincte. Toutefois nous avons eu accès aux documents où étaient reprises les remarques judicieuses des trois associations auxquelles, il me semble, vous avez répondu plus ou moins largement.

Toutefois, il me reste quelques interrogations quant à cette adaptation du règlement communal. Parmi les logements communaux dits « logements conventionnés », certains d'entre eux peuvent abriter des personnes dont les revenus peuvent dépasser de 20 % le plafond pris en compte pour les logements sociaux. Je voudrais poser une question par rapport à cela, car dans l'avant- dernier considérant de la page 59 on lit : '*considérant que l'émancipation financière des locataires est espérée* - j'aurais préféré qu'on écrive 'souhaitée' puisqu'il y a un accompagnement social, je présume - et que, tout en respectant le cadre

règlementaire prévu par les pouvoirs subsidiaires, un dépassement de 20 % des seuils des revenus est autorisé, bien sûr avec une petite augmentation des loyers.

Plus bas, vous indiquez *'considérant que les locataires ayant reçu un préavis pourront en cas de contestation introduire tout document revoyant leur situation et prouvant que la Commune s'est appuyée sur des documents obsolètes'*. Est-ce qu'il sera dans ce cas-là tenu compte du dépassement de revenus de 20 % ou est-ce trop tard, ou ce n'est pas du tout pris en compte ?

J'ai encore une question. Qu'en est-il des préavis qui tomberaient durant la période hivernale, disons de novembre à mars où, en principe, le service public ne peut pas mettre les personnes dehors ?

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais simplement dire, comme je l'ai déjà évoqué en Sections réunies, qu'un règlement, c'est bien, c'est nécessaire, il doit être réadapté, en l'occurrence ici par rapport à toute une série de dysfonctionnements qu'on a pu constater dans la gestion de ce parc immobilier. Mais il faudrait vraiment avoir l'assurance que la situation financière des ménages soit contrôlée périodiquement et que, si nécessaire, les réadaptations des loyers soient effectivement suivies. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci de vos réactions, merci de la reconnaissance que vous avez en tout cas en ce qui concerne la très large concertation que nous avons pu avoir avec l'associatif. Ça nous paraissait important d'avoir cette participation parce qu'on considère que les projets sont souvent meilleurs quand on les réalise avec des citoyens qui s'impliquent dans les associations qui, elles-mêmes, impliquent leur public de manière générale.

Petite précision, il ne s'agit pas de logements conventionnés. Les logements conventionnés, ce serait avec un plafond qui serait supérieur à celui du logement social. On parle bien de logements communaux avec un plafond de revenus social. Je vais essayer de répondre de manière plus précise : s'il y a un ménage pour lequel on aurait constaté un dépassement de revenus et qu'il nous explique qu'au moment où on lui envoie une lettre de renon, ses revenus ont diminué et en atteste, le renon peut être annulable ou suspendu. Pour autant que la composition de ménage n'ait pas changé, on peut, soit prolonger le bail, bien sûr, après avis de la Commission apolitique, soit muter les gens vers un logement qui soit adapté à leur nouvelle composition de famille. Les nouveaux documents qui seraient donnés sont bien pris en compte et seront analysés, bien entendu, jusqu'à quelques semaines avant l'expiration du préavis.

Nous avons aussi indiqué dans ce règlement que nous laisserons un délai de préavis supérieur à ce que prévoit la loi...

Si je pouvais demander à tout le monde de parler un peu moins fort parce que c'est vraiment difficile de se concentrer pour pouvoir vous apporter une réponse adéquate aux questions que vous posez, merci !

On prévient les gens entre 8 et 12 mois avant la fin de leur bail, ce qui leur permet largement d'anticiper. On a pu voir dans la pratique au cours de ces derniers mois que certains locataires souhaitaient partir avant la fin de l'échéance de leur bail. Bien sûr, on les aide à le faire et on fait en sorte que l'accompagnement social le permette. On les oriente aussi vers d'autres solutions. Il est évident que si, à la fin d'un bail, quelqu'un restait quand même, après dialogue, à l'extrême limite - mais je pense que ça ne risque pas d'arriver très souvent -, on devrait à ce moment-là, si la personne reste au-delà de la période couverte par le bail, aller en justice de paix. Il est évident qu'en période hivernale, de grand froid, les expulsions ne seront pas exécutées. On fera donc preuve d'humanité dans l'application de tout ceci. Néanmoins si à un moment donné des personnes ont les moyens de se loger dans le privé ou de bénéficier d'autres types d'aides comme les aides au logement moyen, alors il n'y a pas de raison qu'elles n'acceptent pas de jouer la solidarité avec des ménages qui, eux, attendent parfois depuis longtemps un logement social et qui doivent parfois louer des logements chers dans le privé, logements qui ne sont pas toujours de bonne qualité. La population la plus précaire doit donc bien évidemment bénéficier de ces logements qui ont été, dès le départ, considérés et financés comme des logements sociaux.

Monsieur Lakhroufi voulait savoir s'il y aura un contrôle régulier. Eh bien, nous demandons aux ménages de nous prévenir, d'une part, de tout changement, dans la composition de la famille de telle manière que deux mois après le changement on puisse déjà programmer en conséquence une mutation et, d'autre part, de nous remettre une fois l'an les preuves des revenus - et nous sommes très attentifs à ça. Il est évident qu'à partir du moment où on met en place une allocation-loyer, on s'attend à ce qu'ils le fassent avec d'autant plus de plaisir que ça leur donnera la possibilité d'avoir une réduction qui leur permettra de continuer à jouir d'un loyer modéré.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Juste une petite remarque, si je puis me permettre : parmi les logements communaux dont vous parlez certains sont issus des contrats de quartier, on est bien d'accord. Et dans ce cadre-là ils peuvent être considérés comme des logements conventionnés avec des plafonds de revenus dépassant 20 %. J'ai encore lu cet après-midi, dans un autre contexte, le rapport de l'AATL qui s'appelle autrement maintenant où c'est clairement explicité.

Pour le reste, et j'en termine, nous reviendrons dans un an pour faire le bilan des opérations.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Pour être tout à fait complet, il faut dire qu'il y a bien sûr une bonne partie des logements qui sont des logements créés dans le cadre des contrats de quartier et pour lesquels un dépassement de 20 % était possible; ce n'était pas le cas pour un bon tiers d'entre eux, c'est-à-dire ceux construits dans le cadre des subsides régionaux pour les immeubles isolés ou abandonnés et pour lesquels aucun dépassement n'était permis. J'avais demandé à la Région la possibilité d'autoriser quand même les personnes déjà présentes dans le logement à s'y maintenir et donc d'harmoniser, quelque part, ce dépassement autorisé de 20 % pour l'ensemble des logements, de manière à ce que ce soit plus lisible.

En ce qui concerne le contrôle des situations locatives, comme je l'ai expliqué au Conseil communal de février, nous demandons maintenant que le rapport annuel dans sa partie logement comprenne un rapport détaillé de l'ensemble des opérations, que ce soit les attributions, les reconductions, les mutations ou les sur-occupations et les sous-occupations. Bref, vous aurez - et ça me paraît important - un topo général qui sera fait et sera disponible pour l'ensemble des conseillers communaux.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 27 votes positifs, 11 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 27 positieve stemmen, 11 onthoudingen.

26. Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Par rapport au vote du point précédent, je ne sais pas si vous l'avez noté mais le SPa émet un vote positif.

M. le Président :

Merci.

Donc, on approuve le point 26 ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**27. Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M . le Président :

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**28. Marché de travaux relatif à l'aménagement d'un terrain communal pour l'installation de pavillons scolaires à la rue de la Flûte Enchantée - Projet - Annulation de la décision du Conseil communal du 23.04.2014.
Opdracht van werken betreffende de inrichting van een gemeentelijk terrein voor de installatie van schoolpaviljoenen in de Toverfluitstraat - Intrekking van zijn beraadslaging dd. 23.04.2014.**

M. le Président :

Pour ce point tout comme pour le point 29, je vous informe qu'une coquille de traduction s'y est glissée. Il faut lire non pas 'annulation' mais bien 'retrait' dans le titre ainsi que dans la décision.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**29. Marché de travaux relatif à l'installation des pavillons scolaires à rue de la Flûte Enchantée - Projet - Annulation de la décision du Conseil communal du 23.04.2014.
Opdracht van werken betreffende de installatie van schoolpaviljoenen in de Toverfluitstraat - Ontwerp - Intrekking van zijn beraadslaging dd. 23.04.2014.**

M . le Président :

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**30. Marché de travaux relatif à l'aménagement d'un terrain communal pour l'installation de pavillons scolaires à la rue de la Flûte Enchantée.
Opdracht van werken betreffende de inrichting van een gemeentelijk terrein voor de installatie van schoolpaviljoenen in de Toverfluitstraat - Ontwerp.**

M . le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**31. Marché de travaux relatif à l'installation des pavillons scolaires à rue de la Flûte Enchantée - Projet.
Opdracht van werken betreffende de installatie van schoolpaviljoenen in de Toverfluitstraat - Ontwerp.**

M . le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**32. Ecole 16 - Réaménagement des cours de récréation - Engagement de la dépense.
School 16 - Herinrichting van de speelplaatsen - Vastlegging van de uitgave.**

M . le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**33. Marché de travaux relatif à l'agrandissement d'un bâtiment scolaire à l'angle des avenues Tamaris et Condor à Molenbeek-Saint-Jean - Engagement de la dépense.
Werken opdracht betreffende de uitbreiding van de gemeenteschool Tamaris gelegen op de hoek van de Tamarisken- en Condorlaan te Sint-Jans-Molenbeek - Vastlegging van de uitgave.**

M . le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**34. Marché de travaux relatif à la rénovation du terrain du hockey n°02 au stade Pévenage - Engagement de la dépense.
Werken opdracht betreffende de herinrichting van het terrein van hockey 2 in Pevenage Stadion - Vastlegging van de uitgave.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je reviens sur une remarque que j'ai déjà émise concernant le terrain de hockey. C'est un dossier qui date de quelques années déjà et que je connais. En consultant le cahier spécial des charges, j'ai constaté qu'on ne parle plus de terrain synthétique mouillé alors qu'au départ du projet, c'en était un. Alors, ou bien ce n'est pas repris dans le cahier des charges et c'est toujours un 'mouillé', ou vous avez alors modifié quelque chose. Qu'en est-il au juste ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

... C'est un terrain synthétique... Il faudra peut-être le prévoir aussi notamment aux stades Verbiest, Sippelberg et Machtens. Je voulais juste faire cette remarque-là.

M. l'Echevin Gypers :

Il s'agit bien d'un terrain synthétique humide comme indiqué dans l'extrait du cahier des charges au dernier Conseil et ça reste inchangé. C'est le même type de terrain que ce qui était prévu. Il est bien stipulé terrain « humide ».

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Ce n'est pas "humide" mais "mouillé". Moi, je ne vois pas que c'est un terrain 'mouillé', mais je veux bien vous croire si vous le dites. Cela a son importance parce que ça voudrait dire, d'abord, que c'est le même terrain que celui qui est déjà installé et, ensuite qu'il a été question à un moment donné de pouvoir utiliser une partie de ce terrain pour des petits qui pratiquent le football - on est quand même en manque de terrains ici même si on a des inquiétudes sur l'avenir de l'Ecole de foot.

Ma deuxième question est donc de savoir si on maintient cette possibilité d'utilisation pour les tout-petits footballeurs sans empiéter évidemment sur l'activité du hockey. Je veux bien vous croire, mais je vais vérifier.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

J'ai vérifié. Je ne sais pas si ça se retrouve dans ce que vous avez reçu mais j'ai ressorti l'extrait du cahier des charges la dernière fois et je vous ai en donné une copie. J'ai demandé au service quel cahier des charges a été utilisé pour la remise des prix, et c'est bien celui-là, avec un terrain 'humide'.

Quant à l'utilisation du terrain, cela relève des Sports, c'est au niveau du club lui-même de gérer ça. Moi, je ne peux pas répondre à ça.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre pour une précision.

Mme la Bourgmestre :

Le nombre d'adhérents au hockey a sensiblement augmenté ces dernières années. C'est un sport qui est en vogue autant que le football. Et la possibilité qui avait été envisagée de pouvoir partager ce terrain avec des pratiquants du football nous semble plus difficile. Ce qu'il faut c'est, au contraire, faire en sorte que l'on puisse mutualiser les participations et que les enfants qui vont au hockey puissent également aller sur des terrains de foot ou des terrains de tennis. Mais croire que l'on peut affecter une partie des terrains de hockey à du football me semble aujourd'hui difficile, vu l'évolution et le fait que l'on peut considérer que le terrain de hockey est tout le temps occupé. Je vois mal comment on peut partager ce terrain avec d'autres activités.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Madame la Bourgmestre. Une petite précision : on ne sait pas jouer au foot ni au hockey sur un terrain de tennis et quand vous parlez de mutualiser les activités, c'est à cela que je faisais allusion en posant la question. Quand on avait accepté l'idée de réaliser un deuxième terrain synthétique 'mouillé' à cet endroit-là c'était avec la possibilité de le faire utiliser, parce que même si l'Ecole de hockey compte aujourd'hui près de 300 ou 350 jeunes, cela reste très inférieur au nombre de bambins qui pratiquent le football. Et comme les terrains de foot à Molenbeek, on peut les rénover mais pas les démultiplier, il me semble important de garder cette possibilité-là. C'est pour ça que j'ai précisé « pour les tout-petits », justement pour ne pas faire peur au club de hockey, l'idée n'étant pas de prendre toutes les plages horaires du club de hockey. Maintenant vous me dites que ça ne sera pas le cas et qu'on ne va donc pas se diriger éventuellement vers cette solution-là. Si c'est le cas, ça serait vraiment dommage.

M. le Président :

Merci.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

**35. Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestres et Echevins.
Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

**36. Contrat de quartier Durable Autour de Léopold II - Convention Tripartie Op. 2.10 Young Coach/JES asbl, Op. 3.4 Impuls/ JES asbl Op. 4.4 Pôle Jeunesse/LES asbl et Op. 6.5 Formation animateurs en discipline artistique/Ecole de cirque de Bruxelles.
Wijkcontract Rond Leopold II - Ingrepen 2.10 Young Coach/JES asbl, 3.4 Impuls/JES asbl, 4.4 Jeugdkeren/LES asbl en 6.5 Vorming van animatoren in artistieke disciplines/Ecole de cirque de Bruxelles.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

**37. Contrat de quartier durable « Autour de Léopold II » (CQ & Beliris) - Marché de services - Mission complète d'auteur de projet - Opération 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7 : Aménagement de la rue de Ribaucourt entre le parvis Saint-Jean-Baptiste et la rue Picard, réalisation et mise en œuvre du plan lumière sur l'axe Ribaucourt et étude de faisabilité pour l'amélioration des traversées des axes régionaux à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Avis de marché et mode de passation.
Duurzaam wijkcontract « Rond Leopold II » (WC en Beliris) - Opdracht voor diensten - Volledige opdracht van projectontwerper - Ingrep 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7: Aanleg van de Ribaucourtstraat tussen het Sint-Jan-Baptistvoorplein en de Picardstraat, realisatie en uitvoering van het verlichtingsplan op de as Ribaucourt en haalbaarheidsstudie om het oversteken van gewestelijke assen te verbeteren te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Aankondiging van de opdracht en gunningswijze.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

38. Contrat de quartier Cinéma Belle-Vue - Projet BELIRIS - Opération 4.4 Place communale et rues du Prado et Comte de Flandre - Modification engagement de la dépense.

Gesubsidieerde projecten - Wijkcontract Cinema Belle-Vue - BELIRISproject - Ingrep 4.4 Gemeenteplaats, Prado- en Graaf van Vlaanderenstraat - Aanpassing inschrijving van de uitgave.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

39. Contrat de quartier Cinéma-Bellevue : Terrain sis rue Sainte-Marie, cadastré section B 335 H - Grand magasin sis rue du Comte de Flandre, 23, cadastré section B 338 G 8 + annexe étant la parcelle B 338 N 8 - Ruines sises rue du Comte de Flandre, 27, arrière, cadastrées section B 338 M 8 - Maison sise rue du Comte de Flandre, 27 cadastrée section B 338 E 7 - Maison de commerce sise rue du Comte de Flandre, 29, cadastrée section B 338 R 5 - Négociation de l'acquisition.

Wijkcontract Cinema-Belle-Vue: Terrein gelegen Sint-Mariastraat, gekadastraerd sectie B 335 H - Grote winkel gelegen Graaf van Vlaanderenstraat 23, gekadastraerd sectie B 338 G 8 + annexe zijnde perceel B 338 N 8 - Ruïnes gelegen Graaf van Vlaanderenstraat 27, achter, gekadastraerd sectie B 338 M 8 - Huis gelegen Graaf van Vlaanderenstraat 27, gekadastraerd sectie B 338 E 7 - Handelshuis gelegen Graaf van Vlaanderenstraat 29, gekadastraerd sectie B 338 R 5 - Onderhandeling voor aankoop.

M. le Président :

Le point sera abordé en séance à huis clos (point 85). Nous passons au point suivant.

40. Contrat de quartier Ecluse Saint-Lazare - Op. 1.2, 5a.2 et 5a.4 - Angle du quai de l'Industrie et de la rue de Liverpool - Projet Beliris / SPF Mobilité - Marché conjoint - Revente du lot 4 au Port de Bruxelles.

Wijkcontract Sluis-Sint-Lazarus - Op. 1.2, 5a.2 en 5a.4 - Hoek van de Industriekaai en de Liverpoolstraat - Project Beliris / FOD Mobiliteit - Gezamenlijke opdracht - Verkoop van lot 4 aan de Haven van Brussel.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

**41. Politique des Grandes Villes - Approbation de la Convention "Ville Durable 2014".
Grootstedenbeleid - Goedkeuring van de overeenkomst" Duurzame Stad 2014".**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

42. Règlement-taxe relatif à la taxe sur la carte ou vignette communale de stationnement - Modifications.

Reglement betreffende de taksen op de gemeentelijke parkeerkaart of vignet - Wijziging.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous voulez avoir quelques mots d'explication sur ce point avant de passer à l'approbation ?

La parole est à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

On a constaté qu'il y a beaucoup de bandes de voitures partagées à Molenbeek. C'est, je crois, une manière de diminuer le nombre de véhicules sur la commune alors que nous n'avons aucunement prévu ce cas de figure, certaines personnes partageant effectivement un véhicule avec leur copain ou leur copine ou avec leurs parents. C'est vraiment la voiture que deux personnes, n'habitant pas au même endroit, utilisent. On peut citer, par exemple, le cas de quelqu'un qui habite le quartier Heyvaert à Molenbeek et qui a un copain qui habite Bruxelles-Ville. Comme ils ne peuvent pas vivre ensemble parce qu'apparemment il y aurait un problème dans la convention qu'ils ont signée avec Citydev, ils recourent à ce moyen pour qu'ils utilisent tous les deux la même voiture, voiture enregistrée à Bruxelles-Ville mais qui ne peut être garée à Heyvaert, l'autre utilisateur y habitant. Se pose donc pour nous la question de savoir comment prouver que c'est le même véhicule et qu'il n'est utilisé qu'une fois. La manière qui nous semble appropriée est donc que l'assurance soit inscrite au nom des deux personnes, de façon qu'on sache certainement que ledit véhicule concerne bien les deux personnes. A ce moment-là, la carte de stationnement-résidant peut être octroyée à un véhicule qui n'est pas, par exemple, immatriculé à Molenbeek. Il peut s'agir par exemple d'un véhicule de Madame Y qui est la mère de Mademoiselle X qui habite à Molenbeek, et qui ont donc le même véhicule.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je regrette presque d'avoir posé la question. Je pensais avoir compris mais il m'a tellement noyé que je n'ose plus reposer une question. Blague à part, ça veut dire quoi ? C'est donc pour un public bien précis. Et j'aimerais savoir - première question pratique - le

nombre de demandes de ce type-là à Molenbeek. Parce que, si c'est pour faire plaisir à trois ou quatre personnes qui partagent une voiture, je trouve que c'est un peu présomptueux de venir modifier un règlement. Autre question un peu plus perverse : quelqu'un pourrait très bien dorénavant s'arranger avec n'importe quelle personne qui habite dans une autre commune pour avoir leurs deux noms sur les assurances et pour avoir les vignettes. Vous ouvrez la voie à la solution au problème de beaucoup de gens, qui serait d'avoir des cartes multiples pour plusieurs communes. Je ne pense pas que vous allez régler les problèmes de mobilité de cette façon. Franchement, je ne comprends pas votre motivation.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

C'est encore, Monsieur Ikazban, une proposition de bons sens. Car on veut diminuer le nombre de véhicules. Donc, qu'il y ait de plus en plus de véhicules qui soient partagés, que ce soit entre parents et enfants, entre amis ou entre conjoints, c'est plutôt une bonne chose. Tout le monde n'est pas obligé d'être domicilié à la même adresse et le fait que l'on reprenne sur la carte d'assurance les noms des personnes qui sont propriétaires du véhicules ou qui sont usagers de ce véhicule me semble être une proposition tout à fait intéressante.

M. Ikazban :

Ce n'est pas parce que vous dites qu'une décision est de bon sens qu'elle est de bon sens. Première remarque. Le débat ne porte pas sur le principe des voitures partagées, on n'a rien contre. Le problème n'est pas celui-là, le problème est que vous allez avoir une voiture partagée, ou soit disant partagée, qui aura deux cartes de stationnement, une dans notre commune et l'autre dans une autre commune. Ce que je sais c'est que quand on a une voiture partagée, c'est une seule voiture, elle est stationnée soit dans une commune soit dans l'autre, mais pas dans les deux en même temps. Or, vous allez quand même délivrer deux cartes pour un seul véhicule. Ce n'est pas comme ça que vous allez trouver la solution. Ce que vous proposez, c'est pour faire plaisir à deux ou trois personnes...Je suis curieux de savoir combien de demandes de ce genre vous avez. Par contre, il y a d'autres choses à faire dans d'autres domaines et qui concernent beaucoup plus de gens qui habitent vraiment la commune.

Mme la Bourgmestre :

Dans le cadre de la politique de stationnement, on peut avoir une vision un peu plus large que la vision strictement locale et communale.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Ce que je voudrais vous dire, Monsieur Ikazban, c'est qu'une assurance n'accepte pas n'importe qui. On assure un véhicule pour une ou maximum deux personnes, mais pas pour une foule de personnes, c'est le sens d'une voiture partagée.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 23 votes positifs, 15 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 23 positieve stemmen, 15 onthoudingen.

**43. Convention de location du garage Tazieaux à la Zone de Police.
Huurovereenkomst voor de Tazieaux garage aan de Politiezone.**

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

44. Convention relative au développement du service de véhicules à moteurs partagés (Carsharing) en concordance avec les objectifs de la politique régionale de mobilité en Région de Bruxelles- Capitale.

Overeenkomst betreffende de ontwikkeling van de dienst voor gedeelde motorvoertuigen (Carsharing) in overeenstemming met de doelstellingen van het gewestelijk mobiliteitsbeleid van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik denk dat het een goed initiatief is, we moeten daarmee verder gaan, Cambio is al aanwezig in onze gemeente. Ik heb daarover een paar maanden geleden een dringende vraag gesteld en toen werd mij gezegd dat er op korte termijn twee extra parkeerplaatsen zouden geopend worden, één aan Beekkant en één in de Brunfaut-Parking. Ik heb begrepen dat die aan Beekkant ondertussen operationeel is, maar ik vroeg me af of die Cambio-parkeerplaats die voorzien was in de parking Brunfaut ook al operationeel is, want ik heb dat niet gezien, maar misschien heb ik mij vergist.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci. Il était important que l'ensemble des quartiers de la commune soient concernés par cette possibilité d'utiliser des voitures partagées et que, donc, il y ait une étude qui soit menée avec la possibilité de multi- modalités entre l'utilisation des véhicules et le transport en commun. Je pense que c'est une chouette mesure que de donner cette possibilité de mettre en place 17 stations, de nature à s'ouvrir aux usagers de ce type de véhicules.

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

Dhr. de Schepen Gypers :

Betreffende de parking Brunfaut, alle vergunningen zijn afgeleverd van de gemeente, het is nog enkel wachten op Cambio, dat ze het organiseren, maar alles is in orde gebracht.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Gypers.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**45. Règlement-redevance relatif aux parkings vélos sécurisés.
Reglement op de retributie betreffende de beveiligde fietsenparkings.**

Dhr. de Voorzitter :

Mijnheer Van Damme, u heeft het woord.

Dhr. Van Damme :

Ik wou graag van de schepen weten wat precies de wijzigingen zijn, want er bestond al een reglement. Ik denk dat de belangrijkste wijziging is dat de parking betalend wordt.

C'est vrai qu'on pourrait dire que la Commune offre un service dans la forme avec un box-vélos avec stationnement sécurisé. On demande pour cela une petite contrepartie de 20 € par an. On pourrait dire que c'est quelque part logique; par contre, si l'on se place dans un contexte vélos-véhicules automobiles où on paye annuellement une carte de stationnement de 20 €, les 20 € demandés pour les vélos sécurisés, c'est relativement cher. En ajoutant à cela une garantie de 50 € que vous demandez aussi, ça fait 70 €...vous allez me dire que ce n'est pas beaucoup. Mais quand on compare ça avec une vignette stationnement qui coûte 20 à 25 € - qui, finalement, vous coûte moins que pour le vélo - on pourrait se demander si ce n'est pas bizarre de réclamer 50 € de garantie par an en plus des 20 €. Je trouve qu'il y a d'autres moyens d'inciter les gens à utiliser le vélo que de les faire payer.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais aller, Monsieur le Président, dans le sens de mon collègue Van Damme. Je m'interroge sur le fait de savoir, si on veut favoriser un autre moyen de transport que celui

de la voiture. Pourquoi faire payer absolument les gens de cette façon-là, d'autant que l'installation de ces boxes est subsidiée et subsidiable par la Région. Pourquoi donc faire payer alors que c'est subsidié, pourquoi ne pas continuer à offrir ce service à ceux qui font l'effort d'utiliser une alternative à la voiture, c'est-à-dire le vélo ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Je veux juste dire que ce type de boxes offre une alternative aux personnes qui souhaitent utiliser le vélo et qui craignent le vol du vélo. Les boxes permettent justement d'avoir cette sécurité d'emplacement. Sinon je ne sais pas s'il y a une possibilité de subside par la Région, et si elle existe, si la Commune pourrait effectivement voir ce qu'il est possible de mettre en place.

Mais je pense que ces boxes sont nécessaires, surtout que les logements ne sont pas adaptés pour stocker les vélos et il est important que la commune puisse y remédier par des emplacements sécurisés.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Mijnheer Van Damme, wou u iets bijvoegen?

M. Van Damme :

Je voudrais demander une chose supplémentaire. Il y a aussi une condition nouvelle qui est inscrite dans le règlement et qui fait que le demandeur ne peut pas habiter un rez-de-chaussée. Je comprends que ceux qui habitent un rez-de-chaussée aient dans la plupart des cas plus de facilités de se garer, mais je trouve cette condition un peu bizarre, d'autant qu'il y en a qui sont dans ce cas-ci mais qui ne peuvent pas se garer !

Je propose donc de supprimer cette mention dans la mesure où elle fait double emploi avec le critère de ne pas avoir de la place pour pouvoir se garer.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

La raison pour laquelle la modification la plus importante est faite c'est pour pouvoir demander effectivement une garantie et de faire payer une redevance de 20 € par an; ce qui a changé aussi est motivé par le constat que quand on ouvre le garage pour vélos, les deux pistons s'usent assez vite. Donc, ça couvre le remplacement des pistons. Et la nouvelle mouture ce seront des badges et non des clés. Donc, ça couvre aussi les pertes des badges. Il faut aussi responsabiliser les gens, étant donné que quand on offre des choses gratuitement, celles-ci ne sont pas généralement respectées et bien entretenues. Nous

visons donc, tout en mettant ces offres à leur disposition, à responsabiliser les utilisateurs, de sorte qu'ils prennent conscience de la nécessité de ne pas délaissé le matériel et de veiller à son entretien. On a constaté que certains vélos sont laissés à l'abandon dans les boxes, que certaines personnes qui louaient ont disparu. C'est pour cela qu'on demande que les utilisateurs soient responsabilisés et de toute façon il fallait fixer un montant que, même à 10 €, certains auraient trouvé cher ! Quand on a un vélo on doit payer cette redevance, gage d'un bon fonctionnement du service.

Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a avancé Monsieur Van Damme, à savoir qu'il ne faut pas pénaliser non plus ceux qui résident au rez-de-chaussée et je pense qu'il faut supprimer effectivement la mention y afférente.

M. le Président :

Merci.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Je remercie l'Echevin pour la suppression de cette condition, c'est une bonne chose même si, personnellement, je regrette le prix qui est demandé. Mais le règlement général, on va l'approuver.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Rien n'a été dit dans la réponse de Monsieur Gypers concernant les subsides qui existent, dont la commune a bénéficié pour l'installation des boxes et dont elle peut encore bénéficier pour en installer d'autres sur le territoire, si elle souhaite. Je peux comprendre que la gratuité est difficile dans la mesure où les gens ne respectent le box que s'il y a une participation. Néanmoins, le prix fixé est non seulement excessif mais est, psychologiquement, puisque la voiture c'est 40 euros pour 2 heures, et qu'ici, c'est 20 euros. Donc on ne donne pas un bon signal, il me semble, à ceux qui font l'effort d'utiliser un autre moyen de transport que la voiture.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Effectivement, par rapport à ce que vous avez dit, c'est subsidié. C'est la Région qui paie. Maintenant, nous, nous les installons. Quant à la différence que vous faites entre la voiture et le vélo par rapport aux tarifs, il faut dire que le vélo peut être garé n'importe où sur le territoire de la commune sans payer, ce qu'il faut faire jouer s'agissant du box, ce n'est pas un emplacement parking.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Gypers.

Peut-on approuver le point avec l'amendement portant sur la suppression concernant le parking au rez-de-chaussée ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**46. Formation « A vélo Mesdames! »
Opleiding « Dames ga fietsen! »**

M. le Président :

Madame Tahar, vous voulez vous inscrire ?

Mme Tahar :

Je voudrais bien m'inscrire et je regrette l'absence d'hommes pour s'inscrire sur ce point. Hésitent-ils à soutenir une initiative parce qu'elle est réservée uniquement aux femmes ? Puis-je avoir des informations à ce propos, à savoir pourquoi les hommes ne sont pas conviés à cette formation-là ?

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Ouberri.

Mme Ouberri :

Merci Monsieur le Président. Je voudrais savoir quel prix est demandé aux participants - aux participantes, en espérant que le vœu de ma collègue soit exaucé - à la formation ?

M. l'Echevin Gypers :

Je crois que tous les hommes - ... pas seulement les Ecossais - qui m'ont vu peuvent y participer. Donc, il s'agit ici d'une initiative purement femmes, voilà tout, on aurait pu faire une action hommes mais ça n'a pas été proposé.

Trêve de plaisanterie, pour ce qui est du prix demandé, il faut préciser que nous offrons un subside à l'association. Et ce sera à elle d'en établir le prix. Mais je ne sais pas quel en est le montant...

M. le Président :

... J'ai la main gauche qui dit ne pas savoir et la main droite qui dit que ça serait gratuit ? ... Monsieur Majoros confirme que ce sera gratuit.

M. l'Echevin Majoros :

C'est gratuit. A titre personnel, je suis assez content de ce projet présenté par mon collègue Jan Gypers parce qu'il émane aussi d'un Comité de citoyens et on sait que l'habitat solidaire permet aussi des initiatives favorables dans les quartiers et qui rayonnent alentour. Donc, là le Community Land Trust est à la frontière entre Molenbeek et Anderlecht, avec, finalement, des participants des deux côtés de la « frontière ». C'est un beau projet.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**47. Approbation de la convention avec MOCA.
Goedkeuring van de overeenkomst met vzw MOCA.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**48. Attribution d'un subside au Cercle d'histoire locale de Molenbeek-Saint-Jean
"Molenbecca".
Toekenning van een subsidie aan de Heemkundige Kring van Sint-Jans-Molenbeek
"Molenbecca".**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**49. Transfert de propriété d'un système de télésurveillance.
Eigendomsoverdracht van een systeem voor bewaking op afstand.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Donc on transfère la propriété de ces deux caméras fixes et il y en avait une qui était installée dans la rue Vandenpeereboom. Moi, j'étais déjà intervenu sur le sujet lors d'une interpellation et j'avais évoqué ce problème en disant notamment que c'était un bon moyen

de lutter contre les dépôts clandestins. Je constate qu'on parle ici d'essais qui ont été réalisés et qui n'ont pas abouti à ce qu'on puisse identifier un ou des contrevenants. Moi, je n'ai pas eu les mêmes échos. C'était plutôt dû au fait qu'on n'a pas du tout utilisé ce réseau de caméras pour pouvoir vérifier s'il y avait ou non des contrevenants. Pouvez-vous juste m'éclairer là-dessus ? Et est-ce qu'il est prévu d'installer une ou deux caméras dans cette rue, dans cet axe important en terme de malpropreté et de dépôts clandestins dans le nouveau réseau de caméras de surveillance qui a été commandé ?

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voulais savoir pourquoi il y a eu ce transfert et s'il respecte la loi sur la protection de la vie privée ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Pour répondre à Monsieur Vossaert, cette caméra a été utilisée effectivement pendant plusieurs mois rue Vandenpeereboom. Elle était placée au-dessus d'un restaurant et il y avait beaucoup de difficultés pour exploiter les images et avoir les informations nécessaires. Ce sont des caméras qui sont non pas obsolètes mais qui ont été achetées en dépit du bon sens et qui ne sont en rien mobiles ni modernes. Elles ne permettent ni une vision nocturne ni un enregistrement et des manipulations à distance. Elles ne servent à rien ... (*partie inaudible*)

Il fallait en plus les sceller sur les façades et, en termes de discrétion, il faut dire que pour nous à la Propreté publique et à la Cellule incivilités, ça ne nous sert à rien du tout. On a bien eu quelques images de voitures au loin qui déposaient des détritues dans la rue Vandenpeereboom mais on est incapables de repérer les plaques parce que la définition des images était exécrable; et pour tout vous dire, les supports sont encore des cassettes-vidéo ... J'ai rencontré plusieurs acteurs communaux, notamment le Logement Molenbeekois et lors de la discussion, est apparue cette problématique et la perspective d'avoir un réseau de caméras et cinq caméras mobiles tout à fait modernes. Nous avons discuté avec le Logement Molenbeekois pour savoir s'il pouvait être intéressé puisqu'il gère principalement des bâtiments qui connaissent des problèmes de malpropreté spécifiques à des endroits bien précis. Et, surtout, le Logement Molenbeekois a évidemment accès à ses bâtiments où il est possible de procéder à des scellements de caméras, les changer, avoir accès facilement aux enregistrements et choisir le meilleur environnement dans tout le parc immobilier qu'il possède.

En ce qui concerne les autres caméras qui sont prévues pour être changées facilement de place rue Vandenpeereboom, il y aura des caméras fixes et des caméras mobiles, certainement. Mais pour l'instant, je n'ai pas d'information à pouvoir vous donner. Je céderai pour cela parole à Monsieur Gypers.

Pour répondre à Monsieur Ikazban, nous passons justement au Conseil communal pour faire ce transfert de propriété et, avec l'aval de l'échevin des Finances, nous le présentons donc aujourd'hui.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Comme l'a dit Olivier Mahy, beaucoup plus de caméras seront installées. Elles seront performantes. Aux dernières nouvelles, la CIRP nous fait savoir que notre programmation et notre cahier des charges seront repris par elle au niveau régional et on sera commune-pilote en matière de mise en place de la vidéosurveillance. Et cela signifie une bonne nouvelle pour nous étant donné qu'on sera subventionné à 30 % et que tout le logiciel ainsi que les adaptations seront payés par la Région. Ce qu'on nous propose ici est de reprendre le cahier des charges tel quel. Il y a seulement quelques problèmes juridiques qu'on est en train de régler parce qu'ils doivent reprendre notre bureau d'études, et la mise en place sera beaucoup plus rapide en passant par la CIRPE. On va donc gagner doublement, en temps et en argent, en ce qui concerne l'installation de ces caméras qui seront effectivement performantes, comme Olivier Mahy vient de le dire.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Gypers.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je suis un peu étonné par rapport à la justification. D'abord, ce sont les caméras que vous avez achetées, Monsieur Gypers, en déclarant haut et fort qu'avec ça on allait lutter contre les problèmes de dépôts clandestins et de nuisances à cet endroit-là. Vous dites ce que Monsieur Mahy a expliqué longuement en disant qu'elles ne sont pas performantes, qu'elles sont trop compliquées et qu'elles ont été achetées en dépit du bon sens - c'est l'expression qui a été utilisée. Je me demande alors pourquoi on les refile au Logement Molenbeekois si elles sont si mauvaises et qu'on ne serait pas en train de le rouler. Ou alors, on indique ici dans la délibération que le « *Logement Molenbeekois a marqué son intérêt pour ce type de matériel de télésurveillance, vu les problèmes qu'il rencontre en matière de propreté aux abords de ses installations* », donc, ça veut dire que, si elles fonctionnent et sont performantes et le Logement Molenbeekois est intéressé pour les utiliser, nous, on n'est pas capables de les utiliser. Ou elles sont vraiment obsolètes et pas performantes et on refile alors un cadeau empoisonné au Logement Molenbeekois. Donc, franchement, je ne comprends pas trop cet aspect-là dans vos explications.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Il faut savoir qu'à l'époque, un service, celui de la Propreté publique, commande à un autre service, celui de l'Economat. Moi, je n'y peux rien, Monsieur Gypers non plus, si le

service de la Propreté publique exprime des besoins en terme de caméras qui sont traduits via un achat par le service Economat de l'époque; ça c'est la réponse à votre question quant à la pertinence du choix des caméras mobiles. Alors, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. La rue Vandenpeereboom fait 900 mètres de long et des caméras comme celles-là ne sont pas du tout adaptées pour voir à 100 ou 150 mètres, tandis que des caméras placées à des endroits judicieux par le Logement Molenbeekois, comme je l'ai dit, à des distances beaucoup plus courtes, serviront et, surtout, permettront un visionnage rapide des images sans faire appel à chaque fois à des propriétaires de commerces ou de logements. Je dis bien que par rapport à nos besoins spécifiques en matière de propreté, cela ne sert à rien, mais par rapport à ce que recherche le Logement dans des quartiers spécifiques, ça sert évidemment, et ses responsables ont tout à fait compris l'utilité de cette démarche.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Ma première réaction est de dire, et je pourrais retourner la chose, que si elles ne sont pas adaptées, pourquoi les a-t-on installées à cet endroit-là ? Quant au fait qu'on prenne la décision de leur transfert vers le Logement Molenbeekois, ça voudrait dire que dans la rue Vandenpeereboom il n'y aurait, pour le moment, plus de caméras. Et je vous avais posé la question - et Monsieur Mahy a cédé la parole à Monsieur Gypers pour répondre sur ce point-là - de savoir s'il est prévu, notamment dans le nouveau réseau de caméras de surveillance, l'implantation de caméras à cet endroit-là. Ou, en attendant qu'on arrive avec ce nouveau réseau de caméras, y a-t-il des caméras mobiles qui pourraient être placées à cet endroit qui est quand même assez critique et dont on a parlé à plusieurs reprises ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Ce qui vient de se dire confirme mes craintes de tout à l'heure. Il y a même une contradiction supplémentaire. Vous expliquez qu'en fait ce système de caméras de type II génère une pollution sonore continue dans les chambres à coucher des habitants, le câble relié aux enregistreurs nécessite l'ouverture d'une fenêtre ou un percement dans le châssis et vous indiquez également que, de par les dimensions des caméras, de nombreux riverains craignent des représailles de la part de personnes susceptibles de commettre des infractions en matière de dépôts clandestins. Alors, il faut savoir, quand on argumente quelque chose, c'est soit l'un, soit l'autre, mais pas les deux. Maintenant, par rapport à ce que vous venez de dire sur le fait que les caméras sont inutilisables à plus de 100 ou 150 mètres, que va en faire - si c'est vrai - le Logement Molenbeekois ? Lui aussi veut lutter contre les nuisances en matière de propreté aux abords de ses emplacements. Si vous pensez à des caméras à moins de 100 mètre du dépôt clandestin, autant les mettre devant le dépôt. Je vous trouve contradictoires dans vos réponses même si je veux bien entendre que les caméras ne fonctionnent pas comme il faut ou qu'elles ont été achetées en dépit du bon sens. Cela dit, de grâce, arrêtez de renvoyer la balle vers les autres. Ici, de l'argent a été dépensé pour ces caméras, vous nous dites que c'est inutilisable. Mais pourquoi cela deviendrait-il tout d'un coup utilisable pour le Logement Molenbeekois ? C'est une contradiction. Autre remarque

subsidaire et définitive : la rue Vandenpeereboom va alors rester sans surveillance et sans possibilité de répression efficace des auteurs de dépôts clandestins.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Les trois caméras mobiles qu'on avait achetées à l'époque étaient des types de caméras qui existaient à ce moment-là, rien d'autre n'était disponible. Elles étaient reliées à un PC, un portable. De là, la lourde erreur du système. C'est la raison pour laquelle j'ai fait appel aujourd'hui à un bureau d'études qui, après des recherches, m'a assuré que nous serons les premiers en Région bruxelloise à avoir ce nouveau système qui consiste en une caméra autonome - ce que nous avons demandé à l'époque - qui n'est pas tributaire du filaire, qui a également une autonomie de batterie suffisante et qui soit en mesure d'émettre directement. Tout est lié, Monsieur Ikazban. Le nouveau système de caméras est un système hertzien qui n'a plus rien à voir avec le système filaire qu'on a aujourd'hui. C'est donc grâce à ce système qu'on a changé, qu'on peut utiliser aujourd'hui des caméras mobiles. C'est hertzien et on n'a donc plus besoin de fils. C'est la raison pour laquelle on peut aujourd'hui utiliser des caméras qui sont beaucoup plus performantes qu'à l'époque où il fallait passer par tout un autre système.

Par rapport à ce que Monsieur Vossaert a demandé, les caméras de police qu'il y a actuellement sont toujours là et fonctionnent. Il n'y a donc aucun problème de ce côté-là, et dans la nouvelle mouture, il y aura beaucoup plus de caméras parce que les carrefours seront davantage ciblés, et cela s'est fait à la demande de la police, parce qu'il faut vous dire que les demandes de caméras émanent essentiellement de la police. Et ce que nous, nous en faisons, c'est annexe, on reprend le système de la police pour l'utiliser, ce ne sont jamais que des caméras fixes. C'est pour ça que les caméras mobiles qui ont été demandées sont d'une importance capitale et que le système soit en mode hertzien et non filaire me paraît vraiment être la solution-clé.

M. le Président :

Merci Monsieur Gypers.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban. Après cela on passe au vote.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Un détail un peu cocasse : l'Echevin Gypers qui était l'échevin de la Propreté auparavant nous explique qu'en fait il n'y avait que ce type de caméras et qu'on ne pouvait pas acheter autre chose. Et juste avant cela, Monsieur Mahy nous disait que c'est la faute à l'Economat qui n'a pas acheté ce qu'on voulait. Voilà un exemple non seulement de contradiction mais de votre tendance à renvoyer la balle vers d'autres et, cependant, le problème de malpropreté perdure dans le quartier et c'est ça le véritable problème. Après votre show comico-dramatique - j'ai de l'humour quand on essaye de mettre la faute sur les autres et qu'on dit n'importe quoi et son contraire -, de grâce, attaquez-vous au vrai problème qui est la malpropreté et il serait temps de faire vraiment quelque chose de concret par rapport à ça. Puisque vous affirmez aujourd'hui que vous allez acheter la Rolls-

Royce des caméras, on va vous donner rendez-vous quand elles seront installées et on verra ce que vous allez dire à ce moment-là.

M. le Président :

Merci. On passe au vote.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 24 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 24 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

50. Modification du plan particulier d'affectation du sol relatif à la zone comprise entre le boulevard Louis Mettwie, le boulevard Edmond Machtens, la rue Belle-au-Bois-Dormant et l'avenue du Scheutbosch à 1080 Molenbeek-Saint-Jean. (PPAS 6D mod bis) - Prolongation des délais - Subside.

Wijziging van het bijzonder bestemmingsplan betreffende de zone die begrepen is tussen de Louis Mettwielaan, de Edmond Machtenslaan, de Schoonslaapsterstraat en de Scheutboschlaan te 1080 Sint-Jans-Molenbeek (BBP 6D mod bis) - Verlenging van de termijnen - Subsidie.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

On avait, lors d'un précédent Conseil communal, permis à un bureau d'études d'élaborer le projet pour qu'on puisse présenter une modification de ce PPAS dans les meilleures conditions. Je vois ici qu'on prolonge les délais, mais pas le travail du bureau d'études. Je voulais savoir où il en était justement au niveau du travail réalisé.

M. le Président :

Je passe la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

En fait, j'attendais la réponse de Monsieur Mahy. Mais comme vous, Monsieur le Président, vous avez dit que pour ne pas perdre des subsides, on prolongeait le délai. On peut nous expliquer pourquoi ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je réponds à la question sur les délais et la mission du Bureau d'études. On est partis d'une mouture qui a été totalement revue ; le Bureau finalise donc le 6 D. Nous avons revu les différents services de la Commune et rencontré les différents propriétaires et acteurs de l'ensemble. Nous avons dès lors émis les orientations – il faut savoir que les premières orientations datent d'il y a plusieurs années et qu'il fallait les revoir, vu que la ville

bouge et que les besoins ne sont plus les mêmes qu'il y a cinq ans – et donné mandat à ce Bureau d'études qui devrait nous remettre une version définitive de son analyse d'ici les semaines qui viennent. Assez rapidement, on l'espère, parce qu'il y a pas mal d'écueils dans ce dossier et qu'on voudrait avancer prudemment, avec toutes les assurances de pouvoir rencontrer les défis liés à ce périmètre. Comme nous le faisons dans certains cas, Monsieur Ikazban, on demande de prolonger le délai d'étude d'un PPAS pour pouvoir recevoir les subsides, tout simplement. Donc on doit demander à la tutelle d'accepter cette prolongation et nous passons justement au Conseil pour l'approuver.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**51. Composition d'une réserve de recrutement pour un directeur de l'enseignement fondamental communal néerlandophone.
Samenstelling van een wervingsreserve directeur basisonderwijs.**

Dhr. de Voorzitter :

Men kan goedkeuren ?

Dank u.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**52. Cellule pédagogique néerlandophone - Convention d'occupation d'un champ pour les plaines de vacances.
Nederlandstalige Pedagogische Cel - Conventie gebruik weide speelpleinwerking.**

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

De oppositie moet toch ook iets positiefs zeggen, dus ik ben blij dat de goede dingen van het verleden worden voortgezet.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Un commentaire, Madame Gadaleta ? Non ? Merci.

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

53. Centrale de marchés de gaz et d'électricité au profit des pouvoirs locaux bruxellois.

Opdrachtcentrale voor gas en elektriciteit ten behoeve van de Brusselse plaatselijke besturen.

M. le Président :

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

54. Occupation du Stade Edmond Machtens sis rue Charles Malis n°61 - Occupation conjointe des installations - Entame d'une procédure de négociation.

Bezetting van het Edmond Machtens Stadion gelegen Charles Malisstraat nr. 61 - Gemeenschappelijke bezetting van de toestellen - Start van een onderhandelingsprocedure.

M. le Président :

Cela ne dérange personne si la traduction ne fonctionne pas pendant le point ?

Je donne la parole à Madame P'Tito.

Mme P'Tito :

Tout à l'heure la Bourgmestre a évoqué le fait de partager les lieux avec le White Star. Par contre, vous n'avez pas évoqué la citation en référé devant le Président du Tribunal de Première Instance. Quel en est le résultat ? Deuxième question, comme vous n'avez pas accès au stade, comment on peut imaginer – si jamais la situation en référé n'a pas donné lieu à quelque chose de positif – qu'on puisse en donner l'accès à d'autres ?

M. le Président :

Merci Madame P'Tito.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je m'interroge également sur les temps opératoires. Il est vrai que quand on lit la délibération, on se demande si la procédure en référé dont on parle concerne uniquement l'accès aux lieux et quelle est la suite de cette procédure ? On parle aussi d'une convention - on en a souvent parlé - qui a pris fin de plein droit en 2007 et qui est une convention d'occupation précaire. Et moi, j'aurais bien voulu voir cette convention.

On parle aussi d'un courrier et, surtout, d'un échange entre le RWDM Brussels FC et la Commune selon lequel une convention aurait été proposée au club et que la réponse du

club était hors délai. On nous dit qu'il n'y a pas de contacts avec ce club et là, finalement, il y en a un, puisque ce club a répondu. Je préfère qu'on mette simplement la lumière sur tout, notamment dans la délibération, que ce soit le plus clair possible pour qu'on puisse comprendre pourquoi aujourd'hui on va voter une convention avec un autre occupant.

Ensuite, je vois qu'on parle dans la délibération de l'intérêt de la Commune de faire en sorte de respecter l'Ecole de formation dans la convention afin qu'elle puisse notamment avoir la plénitude de ses activités et qu'on les garantisse même dans le cadre de cette convention précaire.

J'ai des questions très ciblées par rapport à cette Ecole de formation. Est-ce que, aujourd'hui, il y a déjà des contacts avec l'Ecole de formation du White Star ? – une question qu'on n'a pas pu aborder lors de l'interpellation citoyenne.

Vous parlez aussi d'un courrier annexé envoyé en date du 13 mai 2014 à l'asbl RWDM Brussels FC pour lui signifier qu'un nouvel occupant allait tout simplement arriver. Il fallait donc qu'elle régularise sa situation et je n'ai pas eu trace de ce courrier dans le BO. Est-ce une erreur de ma part ? En tout cas, je n'ai pas retrouvé ce courrier. C'étaient-là toutes mes questions par rapport à ce point. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Une remarque, Monsieur le Président : on indique dans un des considérant que : « *chaque occupant bénéficiera du droit d'occuper les lieux à titre précaire et ce, sans qu'aucune hiérarchie ne puisse prévaloir entre eux* ». Et, un peu plus loin, dans un autre considérant, on indique : « *l'asbl RWDM Brussels FC (...) de prendre les mesures qui s'imposent en vue de l'arrivée éventuelle du nouvel occupant principal du stade* ». Il me semble qu'il y a peut-être dans le mot 'occupant principal' une connotation de hiérarchie dans les occupations. Avec un occupant principal, il y aurait un occupant secondaire... Il me semble qu'il faudrait clarifier ça.

M. le Président :

C'est dans les considérant, dans la première ou la deuxième page ?

M. Lakhloufi :

Page 132, le considérant indique bien qu'il ne doit pas y avoir de hiérarchie entre les occupants et, un peu plus loin, on parle d'occupant principal.

M. le Président :

OK. C'est noté. Merci.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai deux remarques, Monsieur le Président. Moi, je pense qu'il faut se limiter à l'article premier dans la délibération qui stipule '*(...) de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins d'entamer les négociations utiles relatives à la mise en place d'une occupation conjointe au stade Machtens...*' et pas l'article 2. Il faut laisser, je pense, la possibilité au Collège, à l'Echevin et à la Bourgmestre, de pouvoir négocier avec les parties et, ensuite, de revenir ici avec une convention, parce qu'on ne connaît pas à l'avance l'état de la négociation et personne ne sait dire aujourd'hui s'il y aura un, deux occupants ou aucun occupant.

Par contre, par rapport au débat qu'on a eu toute à l'heure après l'interpellation citoyenne et aux réponses que j'ai entendues, il y a un dénominateur commun, c'est l'Ecole de foot. Je trouve que, étant donné que l'Ecole de formation de Molenbeek est une asbl qui est complètement distincte - je conseille d'ailleurs que ça continue comme ça à l'avenir par rapport au club mère -, le Collège et le Conseil pourraient décider d'adopter déjà un principe d'occupation pour cette Ecole des jeunes, quel que soit l'aboutissement de la négociation. Je vous le dis, demain vous allez négocier, et il y a trois solutions : ou vous allez avoir deux clubs, ou vous allez en avoir qu'un ou vous allez en avoir aucun. Franchement, le dénominateur commun de la discussion qu'on a eue est l'Ecole des Jeunes. Tout le monde s'accorde à dire que c'est important de la sauver, de la maintenir et ça serait un geste fort si le Conseil agit dans ce sens. Vous êtes mandatés pour négocier; vous reviendrez ici avec la Convention d'occupation pour les clubs professionnels dont la gestion échappe à la Commune. Par contre, pour l'Ecole de foot, je pense qu'on peut prendre une décision aujourd'hui. Une décision de principe pour dire qu'on va donner une occupation à l'Ecole de foot sur les terrains et la tribune qu'elle occupe actuellement.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je n'ai pas eu l'occasion, dans le cadre de l'interpellation citoyenne, de développer le dossier relatif au RWDM parce que, je pense, les supporters étaient là surtout pour entendre qu'on soutient leur club, pas pour obtenir des explications d'ordre juridique. Je vais quand même faire brièvement les rétroactes de ce dossier. Donc, quand je suis devenue Bourgmestre et que le nouveau Collège a pris ses fonctions, il a été dans nos priorités d'établir des contacts avec la direction du RWDM pour stabiliser l'occupation du club dans le stade Edmond Machtens. Des contacts ont été donc rapidement pris pour justement mettre à plat toutes les difficultés qui existaient, que ce soit sur le plan urbanistique, sur le plan des factures impayées ou sur le fait que la direction du RWDM se comportait dans le stade comme propriétaire alors qu'elle n'avait ni titre ni droit d'occupation. Les seuls documents que nous avons retrouvés c'était cette convention d'occupation qui a pris fin en 2007 et qui n'a pas été reconduite, la direction du RWDM faisant valoir qu'il y avait de facto une reconduction tacite. Mais nous n'avons jamais accepté cette position du RWDM et nous avons pensé qu'il était grand temps justement de mettre les choses au clair dans le cadre des relations qui pouvaient exister entre le club et la Commune. Il y a eu vraiment plusieurs tentatives de contact. Une première réunion s'est tenue au mois d'août 2013 où Monsieur Vermeersch a pris une série d'engagements d'ordre verbal, réunion organisée à la commune avec des représentants du club, moi-même, l'Echevin des Sports et des fonctionnaires communaux. Monsieur Vermeersch s'est engagé à nous fournir tous les documents relatifs à l'occupation, aux assurances, aux autorisations, aux demandes de permis. Toute une série

d'engagements ont été pris et n'ont jamais été suivis d'effets. Nous avons donc décidé de passer à une pression plus forte. La Commune a d'ailleurs demandé l'aide d'un conseil. On a essayé d'établir d'autres contacts avec la direction du RWDM. On lui a envoyé une proposition de protocole d'accord dans lequel il était proposé, d'ailleurs, que le RWDM puisse occuper le stade sous la forme d'un commodat, c'est-à-dire une occupation à titre gratuit et nous lui demandions de prendre une série d'engagements, comme je l'ai dit, par rapport au Ministère de l'Intérieur, à la sécurité, par rapport aux assurances, aux questions d'urbanisme. Et nous n'avons jamais eu de suite pour cette proposition de protocole d'accord; sauf deux ou trois jours avant que la décision d'invalidation, plutôt de non-reconduction du RWDM, ne soit prise par l'Union Belge de Football. Sinon on n'avait jamais eu de contact avec la direction. On lui avait donc demandé dans le cadre de cette proposition une série d'engagements à des dates précises qui n'ont jamais été respectés. Aussi cette proposition de protocole d'accord pouvait être considérée comme caduque. La Commune a donc pris la décision de reprendre les lieux. La direction du RWDM a refusé l'accès du stade Edmond Machtens à la Commune, du moins pour la tribune et ses annexes. Nous avons donc introduit une procédure en référé pour pouvoir avoir accès à cette partie du stade occupée par le RWDM. Ce référé a d'abord été remis dans un premier temps et, ce matin, le club nous a fait savoir que, de toute façon, il avait quitté les lieux et que, si la Commune le souhaitait, elle pouvait y avoir accès. Seulement, il a changé toutes les serrures et, dans la réalité, la Commune n'a toujours pas accès aux lieux.

En ce qui concerne l'issue de ce référé, il n'a plus d'objet puisque l'occupant a quitté les lieux avec armes et bagages, si j'ose m'exprimer ainsi, laissant les lieux vides. On établira un état des lieux pour voir dans quelle situation il aura laissé les locaux qui ne sont actuellement plus utilisés.

La direction du RWDM a plié bagages, vidé les lieux et on se retrouve aujourd'hui dans un stade - pour ce qui concerne la tribune II - qui a été vidé de son mobilier, à savoir des tables, des chaises, des fauteuils, des bars ... On a quand même envoyé la police pour faire un constat...

M. le Président :

... Il a fait ça la veille des élections...

Mme la Bourgmestre :

... La police a fait un constat selon lequel l'intéressé avait fui pendant le week-end. On en est donc là aujourd'hui. On pouvait quand même pressentir depuis un certain nombre de semaines que le RWDM aurait de plus en plus de difficultés. Il était donc de bons sens pour la Commune de prévoir une occupation du stade. Et la proposition qui vous est faite aujourd'hui est justement une proposition de convention d'occupation à titre précaire. Quand cette convention a été élaborée, il était évident - il reste toujours évident - pour la Commune qu'il est souhaitable que le RWDM puisse occuper les lieux mais qu'il fallait également qu'un autre club puisse y jouer des matches pour qu'on ne dise pas qu'on ne savait pas de quoi seraient faites les semaines suivantes, pour que ce stade ne soit pas en déshérence.

La proposition que nous vous faisons aujourd'hui est évidemment d'engager des discussions avec le White Star mais aussi, comme nous sommes déjà au mois de juin et que les clubs de football doivent préparer leur prochaine saison, d'aller plus avant avec le White Star en établissant cette convention d'occupation précaire qui lui permettrait de jouer ses matches de division II. On verra comment on va s'organiser par la suite en fonction des opportunités qui vont se présenter, tout en maintenant évidemment la possibilité pour le RWDM de continuer à occuper le stade. Comme le White Star joue en deuxième division et

que le RWDM, de toute façon, jouera au minimum en troisième, je pense que cette double occupation n'est pas incompatible.

C'étaient là les précisions que je voulais vous apporter par rapport à la situation juridique du stade Machtens, de son occupation, des conséquences qu'il y aura. Par rapport à cette convention qui vous est présentée ce soir, j'insiste pour dire qu'elle est à titre précaire et qu'elle nous laissera une année pour pouvoir voir les opportunités et négocier avec le White Star ou, éventuellement, avec un autre club. Enfin, il faudra étudier les opportunités qui se présenteront. Moi qui ne suis pas un spécialiste de la question, je ne pourrai pas m'avancer davantage pour préciser la manière dont les choses vont évoluer en ce qui concerne le stade Edmond Machtens.

Je pense que tous les membres de cette assemblée partagent la préoccupation de faire en sorte que l'Ecole de foot soit bien maintenue au stade Edmond Machtens et ce, au-delà des questions de clubs, car sur le sujet relatif à l'Ecole des Jeunes, il doit y avoir nécessairement consensus.

Voilà. J'ai apporté un certain nombre de précisions et je suis prête à répondre à d'autres questions.

M. le Président :

Reprenons le cours de nos affaires. La parole est à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

En complément de ce qui vient d'être dit, je dois rappeler que notre priorité était de maintenir une activité footballistique au sein des infrastructures Machtens. Ce n'est pas nous qui avons décidé de la destinée du RWDM, nous subissons, comme les supporters, la situation. Mais nous, nous avons l'obligation de réagir, héritant d'une situation qui n'était pas simple du tout. Nos deux priorités étaient de maintenir l'activité footballistique et de pérenniser l'activité de l'Ecole des Jeunes et garantir son autonomie et, comme la plupart des intervenants l'ont souligné ce soir, c'est une de nos priorités. Mais il est clair qu'elle ne va pas se greffer sur le premier club qui va venir. Cependant, nous sommes aussi tributaires d'une réglementation qui est édictée par l'Union Belge. Pour rappel, la plupart de nos joueurs, de nos équipes dépendent du matricule du RWDM. Si celui-ci devait être amené à disparaître - ce que personne ne souhaite bien évidemment -, il va falloir trouver un autre matricule. Alors il n'y a pas de discussion, il n'y a pas d'accord avec le White Star ni avec un quelconque autre club. Mais le fait de faire venir un club de cette envergure, voire un autre, nous permettrait - et c'est pour ça que nous avons anticipé les choses - de pouvoir sauver cette Ecole des Jeunes qui pourrait, s'il y a disparition du matricule, fonctionner pendant un an. Nous avons donc pris nos responsabilités et avons été proactifs en la matière et, c'était, je crois, notre devoir en tant que gestionnaires en bons pères de familles. Mais cette école, autonome au niveau de son fonctionnement et sur le plan financier, n'est dépendante ni de l'équipe première ni d'un quelconque autre club qui serait amené à venir. Ça c'est important, ça nous laisse quand même une sacrée marge de manœuvre en matière de négociation, si le RWDM devait connaître un malheur.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Mis à part le fait que j'aimerais disposer des pièces - j'ai évoqué le courrier annexé, la convention précaire, etc -, vous avez répondu à l'essentiel de mes questions et, comme vous l'avez dit, on partage le souhait des supporters, des joueurs, des parents, des jeunes qui est d'avoir une Ecole des Jeunes qui fonctionne et qui soit bien organisée autour d'un club qui va la tirer vers le haut. LE RWDM, c'est vrai que c'est indispensable pour les supporters mais aussi pour la Commune, de garder ces quatre lettres qui sont mythiques, mais pour ce faire, je n'ai pas entendu, aujourd'hui, de garanties pour réussir à répondre à cette demande très claire d'avoir un club qui s'appellera encore le RWDM dans quelques années.

Si je comprends bien, le RWDM Brussels FC a reçu la même convention qui est proposée au White Star, convention pour laquelle il a répondu dans un délai trop tardif, donc hors délai. C'est pour ça que c'est caduque, ce n'est pas parce qu'il se retrouve en troisième division nationale, c'est parce que dans la convention du White Star il est marqué dans le cadre de la résiliation de la convention, à l'article 3.1 : *'il pourra être mis fin à la présente convention en cas de relégation du club en troisième division nationale'* ; voilà, est-ce pour ça aussi qu'elle est caduque pour le RWDM Brussels FC ? Non, c'est parce que c'est hors délai.

Mme la Bourgmestre :

... Il y a un dossier avec toutes les propositions du protocole d'accord, des courriers qui peuvent être mis à disposition des membres du Conseil et qui peuvent être consultés. Là, vous pourrez prendre connaissance de toutes les pièces. Il y avait déjà eu les approches avec le White Star par rapport à l'occupation du Stade Edmond Machtens et il n'en a pas été question l'année passée. Je pense que le fait aussi que le RWDM se trouve en troisième division, que l'autre club se trouve en deuxième division, les occupations étaient rendus plus faciles que si vous trouvez deux clubs qui sont dans la même division. Le partage d'un stade, à mon avis, est plus compliqué à faire dans ce cas de figure-là et c'est pour ça que nous avons pris cette précaution et c'est une convention, je le répète, qui est prise à titre précaire.

M. Vossaert :

Mais pour l'avenir, je pense que ce n'est pas le Conseil communal qui doit s'exprimer là-dessus parce qu'il y a eu la proposition de dire que l'Ecole de formation doit rester autonome et doit peut-être décider par elle-même. Je pense que ses statuts le prévoient et ce sont les représentants au sein du Conseil d'administration qui vont décider d'une collaboration future avec un nouveau club. Maintenant, moi de mon côté, je plaide pour que derrière, quand l'Ecole de formation aura peut-être son nouveau club, et bien qu'il y ait un projet sportif derrière, sur des bases saines au niveau financier et qu'il y ait une réelle collaboration entre à la fois l'Equipe Première et l'Ecole de formation et qu'on fasse vraiment attention avec qui on va se lier pour les prochaines années et qu'il y ait un projet à long termes pour l'ensemble des acteurs parce qu'après les faillites, après les tables rases, qu'on recommence et puis qu'on rediscute et puis qu'on renégocie, etc.

Je crois que, maintenant, il nous faut de la clarté, il nous faut un projet sain à long terme et j'espère qu'au sein du Conseil d'administration de l'Ecole de formation, on nous trouvera les meilleurs moyens et les meilleurs arguments pour pouvoir défendre la pérennisation des activités de l'Ecole de formation et, je l'espère, avoir les meilleures collaborations avec un club qui va les tirer vers le haut.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je cède la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

Oui Monsieur le Président, merci Madame la Bourgmestre pour cette réponse.

Moi, je m'étonne juste, parce qu'on est juriste toutes les deux, que vous nous disiez effectivement que les supporters qui étaient là et donc globalement, les citoyens n'auraient pas été effectivement intéressés par ces détails, qui sont plus d'ordre juridiques. Moi, je trouve qu'au contraire, ils auraient été très intéressés et ça nous aurait permis d'éviter de sauter des étapes dans l'explication de tout à l'heure où effectivement vous nous avez dit des bribes de ce que vous nous avez dit maintenant. Mais ça aurait été intéressant d'avoir, à mon avis, toute l'explication en début de séance. Ça nous aurait aidé à mieux comprendre et par ailleurs, vous le savez bien, pour moi le droit est effectivement un moyen et essentiellement un moyen de défendre évidemment les intérêts de la Commune et un moyen de défendre justement les intérêts des citoyens. Ici, force est de constater que le référé n'a plus lieu d'être vu que l'accès au bâtiment est en cours. Voilà vous allez faire sauter les serrures et les changer, etc. donc ça impliquera des coûts et je suppose qu'on les mettra à charge effectivement de qui de droit. Mais pour le reste, j'aurais justement trouvé ça plus intéressant par rapport à la réponse de Monsieur l'Echevin, sans jugement de valeur ou de quoi que ce soit. Je veux dire par rapport à tout à l'heure de nouveau, par rapport à la réponse qui a été donnée, qu'elle était donnée sur un ton relativement agressif que je regrette vraiment personnellement. C'est qu'il aurait été justement plus judicieux de dire comment la Commune de Molenbeek allait, s'il y a lieu, si vous êtes dans votre bon droit, récupérer éventuellement les sommes que vous avez évoquées tout à l'heure. Je veux dire qu'à un moment donné soit on agit et si le passé était à ce point dérangeant pour vous, alors soit vous agissez

M. l'Echevin El Khannouss :

Mais on agit !

Mme P'tito :

Et bien dites-le alors ! Oui, mais vous agissez, mais vous ne le dites pas et moi je pense que les citoyens, ils ont besoin de savoir, et nous aussi, plutôt que d'accuser, il faut agir et donc s'il y a des actions judiciaires ou juridiques qui sont en cours, et bien dites-le. Il faut le dire, je pense qu'il faut cesser des allégations, des choses, des accusations et des choses dans le vide, il faut construire. Il est souvent plus difficile de construire que de détruire. Voilà j'espère qu'à l'avenir vous allez beaucoup plus construire justement.

M. le Président :

Merci Madame P'tito.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai bien entendu les réponses de Madame la Bourgmestre pleines de bon sens, mais je maintiens, moi je pense qu'on doit retirer l'article 2 et laisser le choix au Collège et à ses

représentants de négocier l'avenir demain avec un, deux ou zéro club. Par contre, ce sur quoi tout le monde semble vouloir s'accorder par rapport à ça, c'est donner l'occupation à l'Ecole de Formation des jeunes, qui est une entité juridique autonome. Décidons ce soir, de telle manière à mettre la pression sur n'importe quel autre partenaire. En tous les cas, il est un fait que l'Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek aujourd'hui, qui compte quand même des centaines de jeunes, a son occupation dans ce stade avec ses terrains annexes et sa tribune. Sinon, vous courrez un risque... Qu'est-ce que vous courrez comme risque ? Vous courrez le risque dans la négociation. Vous allez avoir les jeunes qu'on va venir vous mettre en balance. Je pense que, dès le départ, cela doit être un a priori qu'il ne faut même plus discuter. L'Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek a eu accès à l'utilisation de ce stade et ses activités sur place. C'est confirmé, affirmé, et celui ou ceux qui voudraient utiliser le stade, et bien, ils devront faire avec. Vous avez un autre risque également, c'est que si vous n'avez aucun club et même que si vous n'avez qu'un club, le White Star, les jeunes ont besoin d'être affilié à un matricule pour pouvoir évoluer dans les championnats officiels de la Ligue de l'Union belge. Il y a une particularité, c'est qu'en cas de faillite, les jeunes peuvent jouer leur championnat pendant une saison sans être affilié à un club-mère. Il ne faut pas non plus avoir l'impression d'avoir le couteau sur la gorge, il y a de la marge pour discuter, il y a de la marge pour négocier avec l'un, avec l'autre ou avec les deux, mais moi, je pense que l'article 2, il ne faut pas le maintenir, mais rajouter à la place une indication, puisque tout le monde est d'accord avec ça, qui affirme clairement oui à l'utilisation. En tout cas, ce soir, on est déjà d'accord sur l'utilisation pour notre Ecole de Formation. Je dis « notre » école parce que nous avons des représentants dans cette Ecole de Formation, nous avons de l'argent, des subsides communaux, des subsides régionaux qui vont dans ce club. Il y a aussi une partie des représentants communaux qui ont à voir en tout cas dans la gestion du quotidien de cet Ecole des Jeunes. Pour le reste, laissons ouverte la négociation. Je trouve que là, par exemple, ce n'est pas l'échec à un problème, mais je pense que c'est le Collège et les membres du Collège qui doivent négocier et revenir après, ici, avec une convention qui sera à l'image du résultat de la négociation, parce que sinon, qu'est-ce que vous allez faire avec le White Star ? Qu'est-ce qu'ils vont faire, eux, de leurs jeunes à Woluwe ? Ils vont faire quoi, ils vont les amener ici, ils vont les imposer ici ? Ce sont ceux d'ici qui vont devoir aller là-bas ? Il y a un problème. Il faut donner la possibilité absolue à notre Ecole de Formation de jeunes à Molenbeek. Affirmons-le dès ce soir dans ce projet de convention, mais n'allons pas plus loin pour le reste et laissons la négociation ouverte.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Monsieur Achaoui, on fait une exception pour vous parce que le problème est chaud. Allez-y.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président.

Je voulais, à mon tour, rappeler un certain nombre d'éléments qui sont importants pour la compréhension totale du dossier, qui n'est pas facile, je le concède. La réponse de Madame la Bourgmestre semble être claire, mais il y a un élément de réponse qui est important également : faire comprendre que le White Star aujourd'hui, c'est la suite conséquente, importante des problèmes de Vermeersch. Je ne suis pas tout à fait d'accord parce que le dossier White Star date d'une année déjà. Le White Star a déjà été évoqué dans les journaux, dans les négociations absolues. Donc aujourd'hui, il y a une volonté. Je

n'excuse pas les problèmes liés à Vermeersch etc., mais faire comprendre qu'aujourd'hui le White Star, c'est l'alternative du fait que Vermeersch cause des problèmes au club, ce n'est pas tout à fait vrai puisque encore une fois, je me répète, la question et le dossier du White Star ont été évoqués bien avant. Ça, c'est un élément important. Est-ce que ça a été relaté ? Est-ce qu'il y a eu des interpellations à ce sujet ? Même des interrogations de certains journalistes qui posaient la question du White Star bien avant ces derniers jours sont restées sans réponse.

Deuxième élément, l'Ecole de Formation. Je pense que, et là je rejoins notre chef de file dans le sens où au-delà des jeunes, il y a une structure qui est importante, qui demande beaucoup plus d'attention, dans le sens où ça doit être la pièce triangulaire de l'ensemble du puzzle aujourd'hui. On doit pouvoir la protéger au-delà des problèmes internes. J'y reviendrai ultérieurement, mais l'Ecole de Formation doit être la pièce maîtresse de la discussion. Il faut tout encadrer. Aujourd'hui qu'est-ce qui se passe ? Il y a énormément de gens qui sont partis suite à cette nouvelle malheureuse. Beaucoup de jeunes ont quitté le club parce que forcément, l'élite D2, c'est un championnat beaucoup plus méritant que la D3, et donc forcément, logiquement, beaucoup de parents décident de quitter le club. Il faut pouvoir freiner cela. Il faut freiner cela comment ? Donner un élément de réponse positive, donner une qualité de formation et également participer à un championnat décent. Pourquoi ? Parce qu'au sein de l'Ecole de Formation vous avez 3 niveaux. Vous avez les élites, les provinciaux et les régionaux. Les élites aujourd'hui, c'est ce qui donne la vitrine de l'Ecole de Formation. C'est ce qui va permettre de reconsidérer notre Ecole de Formation comme une école de formation qui pérennise justement la formation et qui est bien cotée. Alors, l'élément essentiel qu'il faudra un jour débattre, c'est à un certain moment éviter les problèmes qu'on a eus, à savoir la question de dépolitiser le club, l'Ecole de Formation. C'est un événement hyper important, parce que c'est un événement essentiel. Pourquoi ? Parce que le club qui va arriver demain est rattaché à l'Ecole de Formation et la question se posera. Est-ce que la gestion de l'école de formation restera autonome ? Je pense qu'il faut préserver justement l'intégrité de notre structure, mais je pense que tout un chacun doit pouvoir se poser la question. Est-ce qu'il n'y a pas lieu de dépolitiser justement une structure aujourd'hui qui doit plutôt se focaliser sur le management sportif que sur des décisions politiques qui enveniment des décisions aujourd'hui qui n'ont pas lieu d'exister ?

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais quand même préciser que le Collège a agi en toute transparence, dès le début, dans le cadre du dossier du RWDM et du Stade Edmond Machtens. Au contraire, nous avons souhaité avoir des relations normales avec le Président du Club, faire en sorte que le RWDM soit le club privilégié, nous avons tout fait pour que le RWDM soit le Club du stade Edmond Machtens et nous avons vraiment insisté auprès de la direction du RWDM pour qu'il en soit ainsi. Mais nous devons le faire dans le cadre de relations normalisés et qu'il y ait des engagements de part et d'autre. La difficulté, c'est qu'il n'y avait aucun engagement d'occuper ce stade en bon père de famille si j'ose dire ou en bon club de football de la part de la direction du RWDM et plus particulièrement de la part de son Président qui, reconnaissons-le, avait quand même toutes les manettes dans la gestion de ce club. Malheureusement, on a essayé pendant des mois de l'amener à accepter une convention qui sauvegardait les intérêts du RWDM et qui respectaient également les intérêts

de la Commune et de ses citoyens. On n'a pas pu aboutir, mais je peux vous assurer que ça a été vraiment le scénario privilégié pendant tous ces mois et il est vrai que quand le White Star c'est manifesté, la Commune n'a pas suivi parce que nous voulions que ce soit le RWDM qui soit le club qui occupe le Stade Edmond Machtens. C'était vraiment le souhait de la Commune. Aujourd'hui encore je dis que le RWDM doit avoir toute sa place au Stade Edmond Machtens, quelle que soit sa situation. Mais on est aujourd'hui dans une situation où on ne peut pas encore savoir comment les choses vont évoluer. Je voudrais quand même être très claire là-dessus, parce que je ne voudrais pas qu'on ait le sentiment que la Commune a essayé d'éluder ou de cacher certains aspects du dossier. Ça n'a jamais été le cas avec tous nos interlocuteurs. Je pense que la Commune a toujours été très claire par rapport à son souhait de privilégier le RWDM. Face à cette attitude des derniers mois de la direction du RWDM, on s'est tourné également vers d'autres possibilités, et moi, je pense que la convention qui vous est proposée ce soir, est une étape positive pour l'occupation du stade qui n'enlève rien à la possibilité d'occupation du RWDM et qui n'enlève rien à l'occupation par l'Ecole de Formation des jeunes, puisque dans cette convention, il est précisé que l'occupant, à savoir le White Star, sera autorisé à faire jouer ses équipes premières et espoirs durant les créneaux horaires restants, sans troubler le bon fonctionnement de l'Ecole de Formation des Jeunes. Tant dans les considérant de la délibération qui vous est proposée ce soir, que dans les articles de la convention, il est bien précisé que l'Ecole de Formation des Jeunes reste, évidemment, prioritaire et qu'elle a toute sa place dans les installations du stade Edmond Machtens. A cet égard je crois qu'il n'y a aucune crainte à avoir pour elle.

M. Ikazban :

Vous dites tous, quand vous intervenez, que l'Ecole des Jeunes, c'est le plus important. Alors il faut passer des paroles aux actes directement, immédiatement. Je n'insiste plus mais...

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan de Heer Van Damme.

M. Van Damme :

Je crois que la proposition de Monsieur Ikazban est de bon sens. C'est une proposition constructive, ce n'est pas de l'opposition. Je crois que tout le monde, ici autour de la table, trouve que c'est une bonne idée. Il y a peut-être juste l'opposition et la majorité qui nous sépare. Dépassons cela et si ce n'est pas juridiquement approuvé aujourd'hui, acceptons le principe et acceptons que ce principe soit intégré dans la convention. Ça me paraît tout à fait logique.

M. le Président :

La convention doit passer aujourd'hui, et elle passe donc telle quelle.

M. l'Echevin El Khannouss :

Ça a été rédigé par des juristes. Nous ne sommes pas des juristes. Nous avons des juristes qui ont travaillé là-dessus.

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur Ikazban et après on passe au vote.

M. Ikazban :

Vous dites vous-même que vous allez ouvrir la négociation, que vous allez négocier. Aujourd'hui personne ne sait dire, ni vous, ni votre Echevin, ni personne, ne sait dire si demain il y aura un club, deux clubs ou zéro club au Stade Edmond Machtens. Sauf si vous connaissez déjà la réponse, alors dites-le. Par contre, on dit tous la même chose par rapport à l'Ecole de Foot. L'Ecole de Foot, c'est important, il faut la conserver et tout le monde sait qu'il y a un danger. Il y a un danger immédiat, il y a un danger demain et il y a un danger avec éventuellement l'interaction avec l'utilisateur ou les utilisateurs. Nous, ce qu'on dit simplement, c'est qu'on ne vous empêche pas d'avancer, de négocier mais on dit simplement que l'article deux de cette délibération ne sert à rien, il est franchement inutile parce que vous allez négocier peut-être quelque chose qui est différent et que vous allez quand même devoir revenir au Conseil communal. Par contre aujourd'hui, ce qu'on peut prendre comme décision, formellement, c'est d'accorder une occupation à notre Ecole de Formation des Jeunes qui est d'ailleurs présidée par l'Echevin des Sports. Il n'y a que lui qui doit s'abstenir pour voter. Nous, on est prêt à l'adopter.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez donné votre avis. Nous l'avons entendu. Monsieur l'Echevin va donner son avis par rapport à ce que vous venez de dire et la raison pour laquelle il souhaite que la convention passe telle quelle. Ensuite, on passera au vote. Merci.

M. l'Echevin El Khannouss :

Monsieur le Président, trois éléments. D'abord le document que vous nous présentez aujourd'hui au vote est l'aboutissement de tout un travail, tout un processus qui a été réalisé par nos juristes accompagnés par un cabinet d'avocats, c'est le premier élément.

Deuxième élément, je l'ai déjà dit à maintes reprises, ça a été rappelé par Madame la Bourgmestre et par différents intervenants, l'Ecole de Foot est totalement immunisée. C'est une asbl de droit privé dans laquelle vous siégez aussi. Nous avons donc un contrôle juridique total sur l'Ecole des Jeunes et nous ne sommes pas prêts à la brader à n'importe qui et à n'importe quel prix.

Troisième élément, nous sommes tenus par des délais. Il y a la préparation et la rentrée sportive de la prochaine saison qui doit être faite aussi bien pour l'Ecole des Jeunes que pour le White Star qui va venir occuper d'une manière alternée les infrastructures du Machtens. Donc cette convention doit passer absolument aujourd'hui.

Merci.

M. le Président :

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 22 votes positifs, 12 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 22 positieve stemmen, 12 onthoudingen.

M. le Président :

Merci.

Je vous en prie Monsieur Ikazban, justifiez, justifiez.

M. Ikazban :

Je dis simplement qu'aujourd'hui, vous adoptez les conventions alors que vous dites que vous devez encore négocier avec le ou les partie(s), cela veut donc dire que vous allez d'office revenir ici avec cela, j'en mets ma main à couper. Si ce n'est pas le cas, ça veut dire que tout est déjà prévu. Tout le monde dit que l'école des jeunes, c'est important. Elle est immunisée. Aujourd'hui, l'Ecole des Jeunes n'a pas un titre d'occupation. Vous ne voulez pas, vous nous avez refusé aujourd'hui qu'on décide le type d'occupation pour l'Ecole des Jeunes, ce qui aurait été la base de toute discussion, de toute négociation avec qui que ce soit. C'est dommage.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

56. Interpellation déposée par Monsieur Vossaert relative à la venue du club de football White Star au stade Edmond Machtens.

Interpellatie ingediend door Mijneer Vossaert betreffende de komst van de voetbalclub White Star in het stadion Edmond Machtens.

M. le Président :

Nous sommes au point 56 qui est l'interpellation déposée par Monsieur Vossaert. Vous souhaitez la maintenir ou vous la retirez ?

M. Vossaert :

Je souhaite justifier mon abstention et je retire mon interpellation.

M. le Président :

Je vous en prie.

M. Vossaert :

J'avais dit que je m'interrogeais sur les temps opératoires. Je pense qu'on l'a bien expliqué. Il y aura un débat, il y aura tout simplement les négociations au niveau du Collège et puis il y aura un second temps et ça, ce sera dans les mains du Conseil d'administration de l'Ecole des Jeunes. Il ne faut pas brader l'Ecole des Jeunes, il faut faire en sorte qu'elle soit dans un projet à long terme sur des bases financières saines et donc par rapport à la convention, aujourd'hui, je pense que sur la forme, elle est très contraignante, même plus contraignante que dans une autre Commune, mais je pense qu'au niveau des temps opératoires, on aurait pu laisser encore place à d'autres, à une autre négociation sans pour autant parler déjà de convention puisqu'il n'y a pas de délais légaux qui nous imposent d'adopter la convention actuellement.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

La séance publique est levée. De openbare zitting is opgeheven.